

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Élus présents :

AKKARI Maya	DAVIAUD Jean-Philippe	MEUNIER Émile
ARNAUD Pierre-Yvain	DUPONT Antoine	NGOMOU Dieudonné
BADINA-SERPETTE Frédéric	EHLERS Éric	PREMEL Danièle
BARIGANT Victoria	GOMES Barbara	PROUST Sarah
BENAKLI Nadia	GONZALEZ Mario	PULIDO Sylvie
BOURNAZEL Pierre-Yves	GRANIER Rudolph	ROLLAND Carine
BOUX Anne-Claire	HAVET Kévin	SIRY-HOUARI Gabrielle
BRIANT Gérald	HONORE Christian	SISSOKO Anzoumane
BROSSAT Ian	IKUESAN Ayodele	TRAJAN Violaine
CASIER Marie-Laure	KHALLOUK Manal	YAFFA Mams
CAYET Thierry	LEJOINDRE Éric	
COULIBALY Kadiatou	LELLOUCHE Ariel	
	MENEDE Gilles	

Étaient absents

HENRY Justine
MICHEL Angélique

Élus absents ayant donné procuration :

BALAGE EL MARIKY Léa a donné pouvoir DUPONT Antoine
BENARD Fanny a donné pouvoir à BOUX Anne-Claire
CHAULET Pierre a donné pouvoir à PREMEL Danièle
GABELOTAUD Afaf a donné pouvoir à AKKARI Maya
GALVANI Jacques a donné pouvoir à HAVET Kévin
GIRARD Christophe a donné pouvoir à PROUST Sarah
GIUDICELLI Anne a donné pouvoir à GRANIER Rudolph
MARKOVIC Douchka a donné pouvoir à PULIDO Sylvie

Pour arrivée tardive :

SIRY-HOUARI Gabrielle à MENEDE Gilles

Pour départ anticipé :

BARIGANT Victoria à YAFFA Mams
BOURNAZEL Pierre-Yves à HONORÉ Christian
ROLLAND Carine à DAVIAUD Jean-Philippe

Éric LEJOINDRE : Le quorum est atteint. On a un ordre du jour relativement chargé, donc je vous propose qu'on commence immédiatement à l'étudier.

Cela dit, je voulais d'abord souhaiter la bienvenue à France GRANIER qui est née le 3 mai dernier, c'est pour ça que vous n'étiez pas présent à notre dernière séance du Conseil d'arrondissement – j'espère que tout se passe bien pour vous, mais aussi pour sa mère parce qu'elle a largement contribué à la réalisation – et lui souhaiter surtout tous mes vœux de bonheur.

Je vous propose que nous désignions comme secrétaire de séance Gilles MENEDE.

Il n'aura échappé à personne que nous avons vécu un premier épisode de grands chauds il y a quelques jours à Paris. On ne va pas faire un point global sur l'ensemble des mesures liées à la canicule aujourd'hui, mais cela dit, je voulais peut-être proposer à Mme BOUX de nous faire un petit point sur les éléments de l'actualité. Vous verrez qu'on s'est dit qu'on allait en profiter pour remettre aux élus, ce qu'on n'a jamais fait, les gourdes de la Mairie du 18^{ème}, ce qui vous permet de rester hydratés sans consommer des bouteilles en plastique, ce qui est quand même intéressant.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, la communauté scientifique, les différents rapports du GIEC, nous savons à quel point l'urgence climatique est importante et à quel point les dérèglements en cours sont rapides, même plus rapides que ce que nous indiquent les nombreuses études. Cette augmentation de température ne va pas être seulement une augmentation de température, mais elle s'accompagnera d'une plus grande récurrence des événements climatiques extrêmes. C'est ce qu'on a commencé à vivre la semaine dernière avec un épisode de canicule. On l'a vu à Biarritz, un record de canicule absolu depuis la période où on fait des mesures de températures. Nous avons vécu cet épisode de canicule à Paris avec la chance que pour celui-ci, on avait des températures qui diminuaient la nuit, mais ce qui nous attend pour la suite, c'est des épisodes de canicule où nous n'aurons pas cette chance que les températures diminuent la nuit.

La Ville de Paris anticipe dès maintenant et a mis en place un plan d'alerte canicule qui permet dans ces événements caniculaires de pouvoir mettre en place des mesures d'urgence, c'est-à-dire l'ouverture des parcs et jardins 24h/24, le renforcement des maraudes pour les personnes qui sont à la rue avec la distribution de gourdes, l'augmentation des horaires des piscines et des bains-douches, mais aussi la mobilisation de 39 75 pour venir en aide aux personnes qui seront en difficulté face à cet épisode de canicule, notamment je pense aux personnes âgées.

En parallèle, un plan rafraîchissement a été lancé avec la multiplication des points d'eau potable et notamment les nouvelles fontaines avec des brumisateurs, des jets d'eau intégrés et une attention particulière aux personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent utiliser ces fontaines. L'objectif est d'installer une centaine de fontaines en plus d'ici 2024. C'est aussi un réseau de 600 commerçants et restaurateurs qui a été mis en place où il est maintenant possible de remplir sa gourde. Les élus du 18^{ème} pourront remplir leur gourde dans ce réseau de restaurateurs pour lequel vous pouvez trouver les adresses sur le site de paris.fr. C'est aussi une installation d'ombrières. Tout ça, c'est une vision court terme et long terme, qui est mise en place notamment par mes collègues, M. DUPONT, avec la transformation de l'espace public et l'augmentation de la végétalisation en pleine terre, mais aussi avec mon collègue, M. MENEDE, avec la plantation de centaines d'arbres, on l'espère, sur cette mandature. C'est toute une équipe qui est mobilisée pour que Paris s'adapte au changement climatique. Nous avons besoin de le faire rapidement, car les enjeux devant nous sont très importants.

J'aurais, en tant qu'adjointe à la Politique de la Ville, une pensée aussi pour les habitants des quartiers populaires qui sont les premiers touchés par l'urgence climatique et qui subissent une inégalité de plus face à ce changement climatique. Là encore, le souhait de l'exécutif de prioriser la transition écologique dans les quartiers populaires de la Ville de Paris, pour que chacun et chacune puissent se prémunir du changement climatique.

Éric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments d'informations. On va continuer à suivre de très près l'ensemble de ces questions, aussi bien sur le plan structurel, mais aussi conjoncturellement et notamment cet été, au moment où la canicule risque d'arriver en mettant en œuvre tous les plans qui sont d'ores et déjà en place. Je pensais que c'était utile qu'on puisse commencer par un point sur ce sujet de lourde actualité.

MAIRIE

18202212MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2022

Éric LEJOINDRE : L'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 23 mai n'a pas fait l'objet d'inscription.

18202213MA – Approbation du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial d'arrondissement

18202214MA – Modification de la désignation de conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les instances du 18^{ème} arrondissement

Éric LEJOINDRE : Le budget supplémentaire 2022 et les modifications d'un certain nombre de sièges de conseillers d'arrondissement n'ont pas fait l'objet d'inscription.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022 DILT 6 – Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public – Autorisation – Signature.

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

PARENTALITÉ

2022 DFPE 81 – Subvention (154 500 €) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

2022 DFPE 132 – Subventions (76 640 €) à cinq associations (conventions et avenant) pour des activités partagées, ludiques, artistiques et intergénérationnelles, contribuant au renforcement du lien parents-enfants

Éric LEJOINDRE : Les deux délibérations DFPE 81 et 132 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

JEUNESSE

2022 DJS 83 – Subventions (255 500 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l’insertion socioprofessionnelle et de l’emploi

2022 DJS 84 – Subventions (252 000 €), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l’accès des jeunes à la culture, au sport

2022 DJS 85 – Subventions (225 000 €), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l’engagement et du pouvoir d’agir des jeunes

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

AFFAIRES SCOLAIRES

2022 DASCO 29 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350 €), subventions d’équipement (13 710 €) et subventions travaux (158 266 €)

Éric LEJOINDRE : La DASCO 29 n’a pas fait l’objet d’inscription.

2022 DASCO 53 – Subventions d’investissement (600 795 €) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022

Rudolph GRANIER : Nous nous interrogeons sur cette modalité de choix et d’arbitrage pour des dépenses d’investissement dans les collèges. Nous comprenons bien qu’il y a des projets pédagogiques qui doivent être validés, soumis et exécutés, mais nous avons l’impression que ces investissements rentrent dans le cadre de projets pédagogiques et que l’arbitrage n’est pas effectué par quiconque de la communauté pédagogique – professeurs, instituteurs, essentiellement – mais par les élèves eux-mêmes, avec un mode de sélection qui nous paraît, comme d’habitude, toujours un petit peu déployé, à savoir le vote.

Donc, je ne sais pas si tout pourrait être fait avec des budgets plus importants au sein des établissements concernés ou si tout ne peut pas être fait finalement et vous soumettez l’arbitrage des élèves eux-mêmes avec peut-être une influence des professeurs ou que sais-je encore. Ça relève de la même chose que le budget participatif dans son acceptation globale. Nous aurions souhaité en fonction de la réponse déterminer un vote et avoir donc de plus amples explications.

Carine ROLLAND : Le budget participatif des collèges existe depuis 2016 maintenant. Je ne sais pas si j’ai bien compris votre question, mais en tout cas, il est établi en étroite collaboration avec les établissements. C’est-à-dire que les collèges eux-mêmes, les équipes pédagogiques dans leur ensemble – enseignantes, administratives – font des propositions. Il s’agit en l’occurrence des mieux placés pour savoir ce qui pourrait prendre place dans ces établissements. Donc, cela part d’eux, c’est soumis à la Ville. Ensuite, les projets font l’objet de commission de recevabilité, exactement comme pour les autres projets du budget participatif, puis les élèves votent.

Je voudrais juste préciser que ces crédits viennent en plus de tout ce qui est réalisé dans les écoles, donc on n'est pas sur un principe de subsidiarité. Dans le 18^{ème}, chaque année, ce sont quelques 2 à 3 millions d'investissements qui sont réalisés dans les onze collèges de l'Arrondissement, un montant tout à fait stable au cours des années. Les projets proposés ici sont des projets d'amélioration du cadre de vie : en insistant sur les actions en faveur du climat – et nous venons d'en parler à l'occasion de cette première canicule – via des actions citoyennes pour inscrire davantage le collège dans la vie du quartier, pour inscrire les collèges dans la dynamique des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024. Voilà trois nouvelles thématiques qui ont été proposées sur 2021-2022. Les collèges du 18^{ème} qui ont été lauréats s'inscrivaient sur la troisième thématique justement, les JOP 2024. Ce dispositif, tel que je viens de vous le décrire, tout à fait pensé avec l'ensemble des équipes pédagogiques et concerté avec les élèves qui émettent leur vote, est aussi une manière de sensibiliser très concrètement les jeunes Parisiens à la citoyenneté, pour faire en sorte que demain, ils soient des citoyens et des votants engagés.

Éric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces explications.

2022 DASCO 54 – Subvention (30 000 €) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

Éric LEJOINDRE : La DASCO 54 qui nous invite à subventionner pour 30 000 € et signer les conventions avec les PEP75 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2022 DASCO 57 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

CAISSE DES ÉCOLES

2022 DASCO 37 – Caisses des écoles et collèges publics – Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

2022 DASCO 51 – Caisse des écoles (18^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (9 025 548 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

ALIMENTATION DURABLE

2022 DAE 2 – Conventions et subventions (590 000 €) à quinze organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DEVE 42 – Subventions (95 000 €) à huit associations et un organisme pour leurs actions d’accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

Rudolph GRANIER : Si vous permettez, M. le Maire, soit j’ai effectué une lecture beaucoup trop rapide, mais je n’ai pas trouvé d’association qui est intervenue dans le 18^{ème} arrondissement. Quelle association aurait une action plus étendue dans l’arrondissement dans lequel elle est inscrite ? Je disais qu’au sein de cette délibération, je n’avais pas trouvé d’association domiciliée ou avec une intervention particulière dans le 18^{ème} arrondissement. Je m’interrogeai du passage ici ou alors je me doute qu’il y a une association qui a une action plus large que l’arrondissement dans lequel elle est domiciliée, mais je n’ai pas trouvé laquelle.

Éric LEJOINDRE : Mme BALAGE EL MARIKY étant absente, je ne peux pas vous répondre, mais on vous répondra d’ici la fin du Conseil.

2022 DEVE 52 – Subventions (164 000 €) à quatre structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l’approvisionnement de l’aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics

Éric LEJOINDRE : La DEVE 52 n’a pas fait l’objet d’inscription.

AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 32 – Subventions (395 975 €), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l’Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DAC 42 – Subvention (20 000 €) et convention avec l’association Graines de Soleil (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : La délibération DAC 42 nous invite à subventionner pour 20 000 € et à signer une convention avec l’association bien connue du 18^{ème} : Graines de Soleil.

Victoria BARIGANT : J’ai souhaité intervenir au nom du Groupe Écologiste de Paris à l’occasion de cette délibération pour renouveler notre soutien à l’association Graines de Soleil. Comme vous le savez, le Groupe Écologiste de Paris soutient depuis des années la sauvegarde du LMP et s’associait au maintien de l’association Graines de Soleil qui fait vivre ce lieu depuis 2014 contre vents et marées, si je peux me permettre, puisque la compagnie a fait face à une demande de rachat de la part d’un promoteur immobilier et ce lieu culturel unique était voué à disparaître.

À la suite de notre mobilisation et de la mobilisation de Graines de Soleil qui a su faire vivre ce lieu, nous nous sommes réjouis de la décision qui est intervenue de finalement préempter le bâtiment et de sauvegarder ce théâtre intégrant la création de nouveaux logements sociaux. Vous y avez, je le sais, largement participé, même très activement, grâce notamment à Mme ROLLAND et M. BROSSAT et nous avons pu mener à bien ce projet de préemption.

Cette compagnie en effet, depuis 2014, a su perpétuer et développer les missions et l’identité d’un théâtre au cœur de la Goutte-d’Or en participant à l’émergence de nouveaux artistes mêlant les disciplines et les cultures en tissant des partenariats étroits avec les

acteurs locaux, mais également avec un rayonnement international. Aussi, l'action de l'association Graines de Soleil au sein du Lavoir Moderne Parisien nous semble tout à fait pertinente et essentielle tant du point de vue de la politique culturelle de Paris et de l'arrondissement, mais aussi celle en direction des quartiers Politique de la Ville.

Aussi, a fortiori, on est sorti d'un contexte sanitaire extrêmement compliqué, nous souhaitons renouveler le soutien et le maintien de l'association Graines de Soleil et d'en assurer la jouissance paisible et pérenne jusqu'au terme de son contrat de bail de sorte qu'elle puisse effectivement exploiter le lieu un peu paisiblement après des années de batailles juridiques contre l'ancien propriétaire. Nous sommes en tant qu'élus écologistes largement convaincus que nous partageons cette ambition commune d'une culture pour tous et pour toutes ancrée dans les quartiers populaires.

Violaine TRAJAN : Effectivement, on a très à cœur de soutenir la compagnie Graines de Soleil et c'était une bonne nouvelle en 2020 quand on a appris la préemption du bâtiment dans lequel se trouve le LMP et afin de préserver l'existence d'un lieu de culture dans ce quartier. La gestion pour cela était confiée au bailleur HSF qui doit procéder à des travaux de réhabilitation sur l'ensemble de l'immeuble tout en préservant la salle de théâtre.

En attendant le démarrage de ces travaux, l'association poursuit son travail d'accompagnement. D'ailleurs, nous en profitons pour saluer leur action culturelle dans le quartier : un travail d'accompagnement d'émergence, vous l'avez dit, des écritures nouvelles d'ancrage territorial. En 2022, la programmation a mis notamment en avant la création africaine et nord-africaine avec un cycle dédié à l'Algérie en février, avec l'organisation du festival Paris-Bamako en mars offrant une belle visibilité à des artistes de diverses disciplines et originaires de la capitale malienne. Ce festival a donné des représentations gratuites hors les murs. Nous y avons d'ailleurs participé et assisté, c'est remarquable.

Je salue aussi l'équipe qui participe toujours aux réunions que nous mettons en place du réseau culturel. D'ailleurs, la prochaine réunion aura lieu à la halle Saint-Pierre, qui nous permettra aussi de travailler sur la feuille de route, les éléments mis en compte concernant le projet à venir. Il faut avancer et vous avez rappelé, le bailleur HSF a hérité d'un contentieux juridique. Pour en sortir, pour avancer et lancer la procédure et enfin voir ce lieu aboutir, l'objectif était de pouvoir se mettre d'accord entre le LMP, la Ville, le bailleur et les Graines de Soleil. Ils s'étaient mis d'accord sur la sortie d'un contentieux pour un désistement mutuel par rapport au contentieux, ce qui permettrait de mettre en place un appel à manifestation d'intérêt et pour respecter la procédure d'être désengagé du bail qui le retenait actuellement.

C'est une procédure que l'on suit et on souhaite vraiment tous, autour de cette table, qu'elle soit lancée pour que le projet sorte comme nous l'avons indiqué au début de la mandature. Maintenant, on va parler de 2023, mais c'était 2022, de se mettre tous autour de la table pour que le projet sorte et que soit maintenu cet espace culturel auquel on tient tous.

Éric LEJOINDRE : Je voulais redire, comme Mme BARIGANT et comme Mme TRAJAN, à quel point on est attaché à ce lieu et saluer, comme Mme BARIGANT l'a fait, Mme ROLLAND, dans ses anciennes fonctions auprès de moi et dans ses nouvelles fonctions auprès de la Maire de Paris, M. BROSSAT et Emmanuel GRÉGOIRE qui nous ont permis, avec l'arbitrage positif de la Maire de Paris, de préempter ce lieu. Depuis, comme vous l'avez décrit, une procédure a lieu. Je crois qu'il est indispensable que nous veillions à ne pas fragiliser cette procédure. Il faut qu'elle se déroule dans le respect de l'ensemble des règles de droit, sinon le risque c'est qu'on mette en difficulté les futurs occupants de ce site. Donc, je pense qu'il faut que chacun, sur ce sujet-là, comme l'a très bien dit Mme TRAJAN, puisse y être attentif. Je suis très conscient et très reconnaissant à l'association Graines de Soleil du travail qu'ils font depuis longtemps. Je pense que c'est une structure importante, pour autant, y compris, parce que c'est important pour eux, je crois qu'il faut veiller à surtout

ne pas fragiliser la démarche dans laquelle nous sommes aujourd'hui engagés, ce que nous ne ferons pas du tout. Au contraire, en votant cette subvention qui n'aurait pas grand-chose à voir avec le débat sur l'avenir, beaucoup à voir sur le sujet actuel.

2022 DAC 141 – Subvention (2 280 000 €) et avenant à convention avec la société Madline

Rudolph GRANIER : Nous avons considéré – c'était déjà le cas dans un précédent Conseil d'arrondissement – que la part Ville était très importante pour voir que la gestion est confiée à une SAS dont l'objet social doit correspondre au programme qui lui permet de parvenir à un but, à savoir des bénéficiaires. En regardant le détail de cette délibération et de la subvention, on réalise que 93 % du produit relève de la subvention. Nous avons déjà alerté sur cette situation et souhaiterions avoir quelques éclairages. En comparaison, même les théâtres municipaux qui sont très aidés ont une proportion bien plus importante de ressources liées à une activité artistique et commerciale. Si vous pouviez nous aider une nouvelle fois à lever cette interrogation, nous pourrions en déterminer notre vote.

Mams YAFFA : Merci, M. le Maire, de me donner la parole sur cette délibération concernant la structure Madline qui gère notamment le centre FGO et Les Trois Baudets, haut lieu culturel parisien dont je ne rappellerais pas l'histoire, mais lorsque l'on passe par le cabinet pour rentrer dans cette salle, on voit ces grandes affiches notamment avec Georges BRASSENS.

Je tiens à saluer le travail de proximité notamment du FGO Barbara depuis son ouverture sur les quartiers, qui a fait défaut durant des années, mais qui aujourd'hui est un pont créé entre la bibliothèque, les écoles, les associations de quartier, sur divers événements tout au long de l'année. Je pourrais citer le partenariat avec le collègue Daniel Mayer ou le partenariat avec l'école primaire Richomme ou le partenariat avec Home Sweet Mômes, les repas de quartier, le partenariat avec l'AP-HP Lariboisière qui est juste en face, le partenariat avec l'association Stand-up et toutes les différentes associations, tous les différents événements qui sont faits au sein de cette enceinte. Nous avons pu dernièrement, M. le Maire, faire une réunion avec des habitants qui auparavant ne mettaient jamais les pieds dans ces lieux culturels. Pour nous, c'est extrêmement important de soutenir cette structure, donc, je vous invite, chers collègues, tous, à voter cette délibération.

Violaine TRAJAN : Je remercie mon collègue pour ce propos élogieux, de rappeler les deux lieux gérés par la société Madline, à savoir Les Trois Baudets et Fleury Goutte-d'Or-Barbara, qui sont des partenaires précieux pour faire vivre l'action culturelle, pour accueillir des jeunes artistes en résidence pour leur offrir une scène et pour tisser des partenariats avec les nombreux acteurs du quartier de la Goutte-d'Or, mais pas que, bien au-delà.

Pour rappeler, l'organisme prévoit de mettre en œuvre tous les moyens et la Ville soutient effectivement leur action pour :

– Accueillir les répétitions, les enregistrements, les résidences de création, les concerts, les spectacles d'artistes francophones, de musiciens et de groupes de musique actuelle.

– Recevoir les artistes de pratique artistique animée par des associations locales, c'est précieux. On l'entend, les lieux culturels de répétition, de promotion manquent ; donc, c'est toujours bien de pouvoir compter sur ces deux lieux, Les Trois Baudets et le centre FGO Barbara.

– Créer des synergies avec les acteurs locaux, nationaux aussi, de la production. Chaque année, une programmation hors les murs est présentée notamment aux Arènes de

Montmartre, aussi sur l'église du parvis de Saint-Bernard. Cette année, ils souhaitent investir le square Léon via un appel à projets olympiade culturel. L'embauche récente d'une personne en charge du lien avec le territoire, c'est aussi bénéfique pour faire connaître la programmation culturelle et toutes les actions qui y sont menées. L'équipe investit aussi dans l'amélioration de l'espace public à la Goutte-d'Or. Les projets passerelle avec la bibliothèque et la Salle Saint-Bruno, notamment pour « Embellir Paris ». Nous avons, avec M. DUPONT et Mme BENARD aussi, eu des réunions ensemble pour essayer d'améliorer cette petite placette. Donc, il y a des projets qui sont en cours de réflexion.

– Participer aux évènements du quartier comme la fête de la Goutte-d'Or, Magic Barbès, puis tout ce soutien précieux aux artistes via des projets de résidence artistique, c'est indispensable : location de studio de répétition à des tarifs attractifs.

C'est un investissement et on est très fier à la Ville de Paris, dans le 18^{ème}, d'avoir un tel lieu et de le soutenir en conséquence.

Je remercie d'ailleurs l'équipe qui, toujours joyeuse et avec beaucoup de bonne humeur, gère ces deux équipements et qui a dû affronter des difficultés liées aux grèves des transports, à l'occupation de l'espace public par les mineurs isolés. Pour le FGO Barbara, on a eu des réunions à répétition avec M. HAVET. Je le dis souvent, c'était une de nos premières réunions quand nous avons été élus en juillet 2020. Nous sommes directement allés au sein de ces équipements pour rencontrer les équipes, des équipements qui font partie de ceux qui ont su immédiatement réinventer leurs pratiques en proposant des spectacles en ligne. C'est vrai que le festival Ici et Demain a été incroyablement suivi pendant la crise Covid et c'était bénéfique pour déjà les artistes qui ont pu via des captations se produire et être découverts par leur public.

Je pourrais continuer longtemps. Juste, j'ai oublié la récente rénovation de l'espace mezzanine aux Trois Baudets. Je vous invite tous à y aller, c'est très sympathique.

Éric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments. Je me suis interrogé au moment où nous avons pris la décision de lier Les Trois Baudets et Barbara Fleury Goutte-d'Or. Le bilan qu'on peut tirer de cette décision est vraiment très positif. Les deux lieux publics qui permettent à chacun d'accéder à la culture – l'un avec sa dimension historique dont parlait notamment Mme YAFFA et l'autre beaucoup plus contemporain avec l'arrivée Barbara Fleury Goutte-d'Or il y a quelques années – se nourrissent l'un et l'autre, et permettent d'avoir une programmation vraiment très intéressante. Je me réjouis que nous puissions soutenir et continuer de soutenir la société Madline pour lui permettre la gestion de ces deux lieux.

C'est vrai que la subvention, aujourd'hui, représente une part très conséquente des ressources de la structure. C'est le résultat de la crise qu'ont connu l'ensemble des lieux culturels qui ont quand même été amenés à fermer pendant très longtemps et dont l'activité n'est pas toujours si facile que ça à reprendre. On n'a pas compensé, on a maintenu notre soutien, ce qui nous permet de garantir à ces deux lieux culturels du 18^{ème} de continuer à exister. Si nous ne votions pas ces subventions, les deux lieux seraient amenés à fermer. Bien sûr, comme tous les lieux culturels, ils travaillent, Mme TRAJAN l'a très bien démontré, à agrandir leurs ressources, à avoir une billetterie très dense, très active, mais on ne peut pas oublier le contexte et notamment le contexte extrêmement défavorable. Ça continue un peu dans le domaine des musiques actuelles, c'est les structures qui ont eu le plus de mal à traverser la crise et le plus de mal à s'en remettre. Je crois que c'est justement le moment où jamais de beaucoup les soutenir même si en réalité, on n'augmente pas le soutien. C'est la part des ressources extérieures qui baisse, ce qui explique cette différence de proportions qui, pour moi, n'est pas du tout un problème, mais qui s'explique de façon bien légitime. Je dois dire que, pour avoir été récemment aux Trois Baudets et à Fleury Goutte-d'Or Barbara, je vois à quel point les équipes sont mobilisées pour faire ce qui leur tient le plus à cœur,

c'est-à-dire faire venir le public dans ces lieux culturels. Donc, ils ont besoin de nous même si on n'augmente pas la subvention, mais peut-être plus qu'avant pour vivre pour vivre.

2022 DAC 179 – Subvention (822 173 €) et avenant à la convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18^{ème})

2022 DAC 182 – Subvention (400 000 €) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18^{ème})

2022 DAC 184 – Subvention (1 350 000 €) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18^{ème})

2022 DAC 185 – Subvention (230 000 €) et avenant à convention avec l'association le Bal (18^{ème})

2022 DAC 193 – Subvention (25 000 €) et convention avec l'association M.U. (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Nous avons ensuite une série de subventions dans le domaine de la culture qui n'ont pas fait l'objet d'inscription.

J'explique pour le public qui ne le saurait pas, il y a des nouvelles règles qui exigent, imposent et conditionnent le fait que les membres des conseils d'administration des différentes structures subventionnées qui pourtant sont membres du conseil d'administration parce qu'ils sont élus ne participent pas au vote des délibérations pour lesquelles ils ont été élus. C'est une règle que nous appliquons comme toutes les règles.

2022 DAC 201 – Subvention (5 000 €) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques – AGETA/Collectif Curry Vavart (18^{ème}, 20^{ème})

Éric LEJOINDRE : On en vient à la DAC 201, pas d'inscription.

2022 DAC 207 – Subvention (10 000 €) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle « Les Ateliers Médicis » pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10^{ème}/18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 272 – Subvention et convention (4 000 €) avec l'association Art-Exprim 18 (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 309 – Subventions de fonctionnement (154 000 €), avenant à convention et convention avec dix écoles de musique de Paris.

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 589 – Subventions (9 500 €) et signature d'un avenant à convention avec l'association Le Temps des Rues titre de l'action culturelle locale des 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 595 – Subventions (10 000 €) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 18^{ème} arrondissement

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 633 – Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint-Pierre pour les locaux situés 2 rue Ronsard (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

COMMERCE

2022 DAE 21 – Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAE 39 – Marchés aux puces Clignancourt-Django Reinhardt (18^{ème}) – approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAE 52 – Subvention (80 000 €) – à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAE 121 – Subvention (240 000 €) et convention avec l'association Aurore (4^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAE 124 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – avenants

Thierry CAYET : Je profite de cette délibération qui m'est chère pour l'action déployée près des Biffins pour revenir sur la question des vendeurs à la sauvette, en particulier les sans-papiers. Suite au rapport parlementaire sur la contrefaçon fait par M. BOURNAZEL, nous lui avons demandé d'intervenir à l'Assemblée nationale pour donner un droit de travail aux sans-papiers durant le temps de leur régularisation ou pas, comme le pratiquent certains pays européens. Faute de résultat, j'en appelle au groupe de droite si sensible aux questions dites sécuritaires selon eux de tout faire près de leur groupe parlementaire pour faire acter

ce droit et libérer ainsi la police d'une tâche qui n'est pas la sienne pour mieux la recentrer sur ce qui relève de ses fonctions.

Je rappelle que la société a besoin de ces travailleurs dans des activités qui nous manquent cruellement : les EHPAD, l'agriculture, métiers de bouche, du bâtiment, etc.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je m'exprimais surtout sur le Carré des Biffins. Effectivement, le Carré des Biffins, c'est une expérience forte pour nous depuis une dizaine d'années maintenant, elle a permis de sortir de la sauvette plusieurs centaines de personnes dans nos arrondissements. On voit qu'une approche sociale, qu'une approche par le commerce et par l'insertion professionnelle est la meilleure voie de sortie par rapport à la sauvette. C'est pour ça que nous continuons notre action volontariste sur le sujet du Carré des Biffins. D'ailleurs, nous allons – et c'est le cadre de cette subvention ici – sûrement poursuivre notre action et là faire la jonction pour les mois qui viennent pour la station Aurore jusqu'à ce que le nouvel appel à projets puisse donner ses fruits. Nous continuons à maintenir le cap dans le 18^{ème} arrondissement d'un travail qualitatif, collectif et en tirant vers le haut aussi cette économie de gens qui n'a pas de moyen. Nous sommes pour les intégrer socialement et leur donner les moyens de mieux vivre.

Éric LEJOINDRE : C'est un sujet central évidemment, celui de la sauvette dans le 18^{ème} et je partage cette idée qu'il faut qu'on prenne des initiatives pour traiter cette question à la bonne échelle. On y avait beaucoup travaillé, notamment avec M. BRIANT, ces deux dernières mandatures et on continue avec M. ARNAUD parce que c'est à la fois un sujet d'action sociale, mais c'est aussi, c'est vrai, un sujet de gestion d'espaces commerciaux de fait. On voit bien que la situation dans laquelle on est aujourd'hui n'est satisfaisante pour personne même si on a beaucoup progressé dans le 18^{ème} grâce au Carré des Biffins.

EMPLOI

2022 DAE 122 – Subvention (246 576 €) à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10^{ème}) pour le projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers » et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

VIE ASSOCIATIVE

18202215MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

BUDGET PARTICIPATIF

2022 DAC 208 – Subvention (6 850 €) et convention avec l'artiste Le CyKlop pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre du Budget participatif 2018 (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 209 – Subvention (15 000 €) à l’association AGETA/Collectif Curry Vavart pour la réalisation d’une fresque dans le cadre du Budget participatif 2018 (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DAE 7 – Budget Participatif – Subventions (578 000 €) et conventions avec quatorze structures de l’économie circulaire et de l’entrepreneuriat social

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

POLITIQUE DE LA VILLE

2022 DDCT 48 – Subventions (28 000 €) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d’animation locale (FAL) attribuée au 18^{ème} arrondissement

Éric LEJOINDRE : Nous en arrivons aux délibérations concernant la Politique de la Ville. La première subvention, la DDCT 48 n’a pas fait l’objet d’inscription.

2022 DDCT 58 – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires – subventions pour sept associations

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DDCT 68 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d’objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions)

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DDCT 70 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 – Subventions de fonctionnement à sept associations

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DDCT 72 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2^{ème} enveloppe)

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DDCT 73 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l’accueil des publics (subventions d’investissement pour quinze projets associatifs)

Éric LEJOINDRE : Pas d’inscription.

2022 DDCT 77 – Subventions (100 000 €) à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif

Rudolph GRANIER : Je ne suis pas administrateur de la Salle Saint-Bruno, par contre, M. EHLERS se déporte depuis ce soir, d'ailleurs, puisque la Salle Saint-Bruno est évoquée dans cette délibération. Nous avons une proposition d'intervention qui vise, pour cette association, à informer sur le budget participatif pour accompagner l'émergence et la recevabilité des projets issus des quartiers populaires et de soutenir les habitants. En fait, on subventionne une association pour aider à toucher des subventions. Je trouve très intéressant de toujours engager à plus de citoyenneté et plus de participation à la vie de la cité. Mais quand on le met en parallèle avec vos appels, la plupart du temps compliqués et que je respecte, à venir tenir des bureaux de vote, à trouver des assesseurs, je ne sais pas combien de personnes se sont proposées d'elles-mêmes pour tenir les bureaux de vote lors des précédentes élections, puisqu'un des objets essentiels de ces associations est de renouer le lien civique avec les institutions et la politique. Donc, soit vos appels ne fonctionnent pas et ce sera un échec de ce type d'objectif, il faudra en tirer les conséquences en revoyant les méthodes – ça, on peut y travailler ensemble – ou alors arrêtez de verser des subventions pour renouer le lien civique avec les institutions et la politique. Une des expressions les plus simples qu'on pourrait trouver, c'est de venir aider à tenir un bureau de vote, avec des assesseurs ou scrutateurs le soir, et ça ne fonctionne absolument pas.

Maya AKKARI : M. GRANIER n'a pas complètement tort. C'est-à-dire que dans les quartiers populaires, nos dispositifs de droit commun ne fonctionnent pas comme on le souhaiterait et c'est pour ça que la Politique de la Ville existe. C'est-à-dire que le jour où toutes les politiques de droit commun, qu'elles soient de l'État ou des collectivités locales, fonctionneront normalement et sauront mettre en place des communications et des stratégies adaptées aux quartiers populaires, la Politique de la Ville n'existerait pas et ce serait une bonne nouvelle. Or, nous ne sommes pas encore dans cette situation et nous sommes obligés de financer des dispositifs intermédiaires dont l'objectif est de prendre le relais du droit commun.

La Salle Saint-Bruno est une association qui a une ingénierie et un savoir-faire exceptionnel qu'il n'y a nulle part ailleurs en France. Je suis chauvine mais je crois que c'est la réalité. Nous faisons appel à ce savoir-faire pour pouvoir faire une politique d'aller vers qui, il est vrai, nous ne savons pas encore faire complètement dans toutes nos directions. J'espère que dans 10, 20, 30 ou 50 ans, toutes les directions de la Ville, de l'État, de la Région, de l'Europe sauront faire aussi bien que la Salle Saint-Bruno pour toucher les habitants et arriver à les embarquer sur des dispositifs de droit commun comme le budget participatif.

Ceci dit, le budget participatif, on peut dire, a presque commencé dans les quartiers populaires. C'est vraiment une expérience qui avait été menée, dans plein de pays, mais nous, en France, on avait commencé à faire des budgets participatifs dans les quartiers, et ça a marché pas mal et ça a été élargi à tout Paris. Mais on a besoin de savoir-faire pour aider les habitants à monter leur projet.

2022 DDCT 78 – Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (101 500 €) à 25 associations pour le financement de 29 projets

Sylvie PULIDO : C'est pour souligner que sur ce projet, un contrat a été signé à partir de mai 2018 sur Paris bien dans son assiette où on a parlé d'alimentation durable dans les quartiers populaires. L'alimentation durable et de qualité n'est pas faite uniquement pour les

bobos, elle est faite aussi pour les quartiers populaires. Donc, je souligne qu'il y a deux associations dans le 18^{ème} qui s'occupent justement d'initier, si vous voulez, l'apprentissage de la nourriture surtout équilibrée et de qualité et aussi la diminution des déchets. Je souligne le Collectif Café Culture Cuisine, c'est-à-dire les 4C à la Goutte-d'Or, et aussi Le Petit Ney. Il y a deux actions à l'heure actuelle. Il y a une action de nutrition, c'est-à-dire une orientation sur la nutrition, et il y a aussi une action sur la réinsertion par le groupe, par la cuisine commune, c'est-à-dire comment faire des courses, etc. C'est complètement bête, quand on est complètement décalé dans la société et qu'on est isolé, parfois ne serait-ce que faire des courses, réapprendre à cuisiner, réapprendre à faire de l'équilibre aussi au niveau de la cuisine, réapprendre à faire de la cuisine de qualité, c'est important.

Éric LEJOINDRE : Merci, Mme PULIDO. J'ajoute une dimension dans l'action de ce qu'on appelle le bloc de collectif 4C qui est la mise à disposition de cuisine pour les familles qui sont à l'hôtel, qui ne dispose pas d'outils pour cuisiner. C'est un des premiers lieux, je crois, sous le contrôle de M. ARNAUD et Mme AKKARI, qui permet aux familles hébergées à l'hôtel d'avoir accès à une cuisine et à pouvoir cuisiner notamment pour les enfants.

Maya AKKARI : Merci, Mme PULIDO, de prendre la parole et de vous exprimer sur cette délibération importante puisque c'est un sujet d'avenir, un sujet essentiel. Vous évoquiez deux associations. Il faut rappeler qu'il y a aussi La Corvée à la porte d'Aubervilliers qui est installé pour avancer sur ce sujet-là, que les centres sociaux également y travaillent. Mme BOUX et M. le Maire se rappellent du concours de cuisine organisé par le centre Rosa-Parks il y a un an et demi, il y avait La Corvée d'ailleurs, où on travaille sur les menus, sur la qualité alimentaire, etc., et sans oublier la Charrette des 4 saisons. Nous avons aussi le Petit Ney avec une cuisine mobile. Également, ils travaillent sur la récupération des déchets, sur les recettes, sur le bien manger, manger des légumes et des fruits. En tout cas, le travail est bien engagé dans le 18^{ème} même si on a encore une grande marge de progrès. On peut dire que quasi tous nos quartiers sont concernés par ce sujet. Nous avons des acteurs bien implantés dans tous nos quartiers et j'espère qu'on va continuer à avancer.

Éric LEJOINDRE : Puisque nous sommes revenus dans le sujet de l'alimentation, j'en profite pour répondre à la question qui nous était posée sur ces mêmes questions. Les deux associations pour lesquelles le 18^{ème} est concerné, c'est L'Ecole comestible, qui va dans les écoles justement et qui intervient auprès des élèves sur les notions d'alimentation et l'autre association, c'est les Dunes qui organise le défi « foyers à alimentation positive ». Certains se rappellent de cette action qui permet d'aller au-devant des familles et de travailler avec elles pour leur permettre – ce que disait d'ailleurs Mme PULIDO – de faire en sorte de constater qu'on peut réduire le coût de son alimentation tout en améliorant la qualité des produits que l'on mange et l'équilibre de l'alimentation. Ces deux structures concernaient plus directement le 18^{ème}.

2022 DDCT 79 – Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires – Subventions à six associations

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

SPORTS

2022 DJS 18 – Subventions (311 250 €) à dix-huit associations sportives (dont six avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DJS 21 – Subventions (26 300 €) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème})

Rudolph GRANIER : À ce titre, les documents en annexe étaient parfaitement illisibles. Il n'y avait que 25 associations, mais il y a des documents qui ne sont pas du tout à jour, qui datent de 2020, sur des budgets non pas de l'année précédente ou de l'année en cours. Il y avait très peu de rattachements spécifiquement sur cette délibération. Je pense que cela relève des erreurs matérielles, mais qui ne nous permettent pas forcément de délibérer avec un jugement éclairé.

Éric LEJOINDRE : Merci. On va regarder cela pour vous donner les éléments les plus à jour possible d'ici le Conseil de Paris.

2022 DJS 30 – Subventions (119 500 €) une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

Mams YAFFA : Je tenais à rappeler le travail notamment des OMS, en particulier l'OMS du 18^{ème} arrondissement, effectué auprès des différentes structures sportives. On voit chaque année sa collaboration avec les foulées du Tertre et tous les autres événements qui ont pu être menés sur notre arrondissement. C'est pourquoi je tiens à féliciter Maurice PYTKIEWICZ, son président, pour tout le travail effectué sur l'ensemble du territoire. Il est là, il ne lâche pas et nous le soutenons totalement.

Éric LEJOINDRE : On aura l'occasion d'évoquer non pas le président, mais sa famille dans quelques instants, et évidemment, je m'associais à ces félicitations.

2022 SG 46 – Agrément et approbation de la nouvelle dénomination de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^{ème})

Barbara GOMES : Le groupe Communiste s'est déjà exprimé à de multiples reprises et tout le monde connaît ici notre position sur ce qu'on appelle « naming », c'est assez classique. Par principe, le groupe Communiste regrette le fait que l'État recule de plus en plus dans l'investissement des infrastructures publiques – d'ailleurs, dans les services publics de manière générale – et qu'on soit obligé de recourir à des financements privés et en contrepartie de ces financements privés, d'avoir des grandes entreprises qui se servent de nos infrastructures, comme de grands panneaux publicitaires. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui, on le sait tous, on en a beaucoup parlé, la future Aréna, c'est un grand projet pour Paris, pour le 18^{ème} arrondissement en particulier, pour le Nord-est parisien. C'est un projet de rééquilibrage parce qu'on sait très bien que la plupart des infrastructures sportives sont dans le Sud-ouest parisien aujourd'hui. C'est une mesure donc de justice sociale aussi de rétablir ce grand type d'infrastructures dans les quartiers les plus populaires. Cela va participer au renouveau et au rayonnement du nord de Paris et de la Chapelle en particulier.

Évidemment, ce n'est pas juste une infrastructure, c'est quelque chose qui va entrer dans notre patrimoine culturel, ce sera un repère pour la population. Cela veut dire que c'est éminemment symbolique. La symbolique ici, elle est un peu triste. On parle ici d'un *naming* qui se fait à l'exclusion du nom d'une pionnière qui s'appelle Alice MILLIAT. On en a beaucoup parlé, le groupe Communiste, et je pense à Nicolas BONNET en premier lieu. Il était très attaché au fait que le nom de cette infrastructure soit le nom d'une femme pionnière dans les sports féminins, qui a permis l'organisation des premiers Jeux Olympiques féminins. Ça a été – me semble-t-il – complètement normal. On souhaitait lui rendre la justice, que la

première infrastructure sportive au monde qui porte le nom d'une femme soit celui d'Alice MILLIAT. Vraiment, il est regrettable qu'aujourd'hui Adidas, pour nommer l'entreprise concernée, refuse au moins de partager cette tête d'affiche et que finalement, la visibilité et le combat des femmes au travers des siècles extrêmement durs pour réussir à être visibles dans leur combat reculent face à des considérations financières qui malheureusement ne devraient pas être par ailleurs de notre responsabilité.

Thierry CAYET : Nous aurions donné à ce lieu le nom d'une sportive. Hélas, il est proposé un autre choix, choix financier contraire à nos valeurs politiques et philosophiques. Un stade, un équipement, c'est aussi un lieu d'éducation populaire. Nous voulons donner un autre horizon à nos enfants que celui de l'appel à la consommation et plus largement de la marchandisation d'un autre monde qui mène à sa perte. Je n'irais pas plus loin, je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit auparavant.

Ayodele IKUESAN : Effectivement, Alice MILLIAT a été une pionnière du sport féminin et j'ai fait partie de ce groupe de travail qui a permis son entrée au comité olympique l'année dernière, le 8 mars 2021. En tout cas, on aurait aimé que l'Aréna s'appelle Alice MILLIAT, néanmoins on aurait une délibération plus tard qui pourra lui rendre justice. Le combat essentiel d'Alice MILLIAT, c'était aussi de faire en sorte que les femmes puissent faire du sport et notamment dans cette délibération, Adidas va financer, à 180 000 € par an, un fonds dotation qui permettra justement de développer le sport dans notre territoire et le sport féminin. Il est important d'insister sur ce point de vue. Dans cette situation, Adidas n'est pas contre le sport féminin et ce n'est pas un débat sur le financement. Je suis rassurée de voir que vous allez être nombreux à nous soutenir pour qu'on ait plus de financements publics pour le sport parce que c'est le problème. Il faut remettre les choses dans son contexte. Adidas fait partie de cette opération, va permettre de développer le sport féminin et Alice MILLIAT aura donc une dénomination pour faire en sorte que l'on puisse aussi mieux connaître son histoire. C'est important et cela contribuera à mieux connaître son histoire et à développer le sport féminin qui en a beaucoup besoin. On a besoin de moyens, on a besoin de médiatisation, on a besoin d'énormément de choses. Je pense que dans la situation où on est, on ne peut pas se priver de cet investissement-là.

Éric LEJOINDRE : Je voudrais dire un mot dans la logique de ce que vient de dire Mme IKUESAN. D'abord, on n'oublie pas Alice MILLIAT puisqu'on lui propose un des plus grands espaces publics du 18^{ème} en face de l'Aréna. Puis, on n'oublie pas les sportifs professionnels qui ont chacun et chacune un lien avec des entreprises, il n'y a pas de sportifs individuels ou d'équipe d'ailleurs qui ne soient pas financés par notamment des marques de sport. Surtout, on n'oublie pas le sport de proximité puisque vous l'avez chacune dans cette délibération, non seulement la marque pressentie propose un financement assez conséquent qui nous permettra d'ouvrir l'Aréna plus largement qu'elle ne le serait et il propose surtout un niveau de subventionnement annuel très important à destination de structures sportives du 18^{ème}. C'est un des enjeux centraux non seulement de cette délibération, mais plus largement de l'arrivée de l'Aréna parce que l'Aréna ne doit pas être seulement un espace sportif à destination des grands événements ou des grands spectacles, c'est aussi un équipement qui doit tout au long de sa vie avoir un impact positif sur le territoire. Cette délibération nous donne des clés, nous donne des éléments supplémentaires pour qu'elle puisse avoir un impact positif sur le territoire.

Après, il y a des positions tout à fait habituelles et respectables sur le principe même du *naming*. Je voudrais donner deux éléments d'appréciation personnelle. Sans doute, dans un monde idéal, on préférerait tous pouvoir s'en passer, c'est dans un moment budgétairement compliqué pour la Ville et pour toutes les collectivités locales en réalité, un petit peu étonnant d'imaginer s'asseoir sur une ressource supplémentaire très importante pour l'Aréna d'ailleurs comme pour le sport de proximité. Puis, ce n'est pas nous ici, autour de cette table, qui définissons les taux d'imposition des entreprises, c'est ailleurs que cela se joue. Par contre,

on peut bénéficier d'argent de la part d'entreprises qui va être reversé au sport de proximité. Je ne dis pas que c'est bien que telle ou telle entreprise fasse tel ou tel niveau de bénéfice, je constate qu'il est mieux quand ces bénéfices sont un petit peu réduits pour venir dans les poches des structures du 18^{ème} que quand c'est pour enrichir les actionnaires ou autres. Je pense qu'il serait dommage de perdre cette ressource à la fois pour nous dans le 18^{ème}, aussi bien pour la gestion du grand équipement que pour le sport de proximité et très honnêtement, il serait un peu dommage pour la collectivité qu'on propose que l'argent prévu pour l'Aréna et pour les clubs sportifs du 18^{ème} aille plutôt dans la structure de l'entreprise ou dans d'autres lieux plutôt que chez nous. Ce n'est pas de l'argent en plus pour d'autres, c'est de l'argent en plus pour nous que nous n'aurons pas si cette délibération n'est pas votée.

2022 SG 48 – Subvention (20 000 €) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

PETITE ENFANCE

2022 DFPE 7 – Subvention (119 719 €), avenant n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association L'Araignée Gentille (18^{ème}) pour le multi-accueil L'Araignée Gentille (18^{ème})

2022 DFPE 55 – Subventions (9 354 918 €), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^{ème}) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 75 – Subvention (460 313 €) et avenant n° 1 avec l'association CENTRE ISRAELITE DE MONTMARTRE (18^{ème}) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 88 – Subvention (182 367 €) et avenant n° 1 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18^{ème} (18^{ème}) pour le multi-accueil La Toupie (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DFPE 103 – Subvention (641 212 €) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18^{ème}) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance

Gérald BRIANT : C'est une intervention relativement classique pour les anciens qui me connaissent. Évidemment, nous avons depuis longtemps un débat avec la question qu'on a affaire à une crèche communautaire, notamment avec la question du peuplement en l'occurrence la composition des berceaux. C'est pour ça que nous nous abstenons, fidèles à nos principes républicains, le groupe Communiste.

Victoria BARIGANT : Comme tu le sais déjà, en tant qu'Adjointe à la petite enfance, mais aussi élue écologiste, on porte une attention toute particulière à ce type d'établissement. C'est des établissements qui disposent de subventions, une convention pluriannuelle de trois ans. Là, l'objet de la délibération, c'est le montant de la subvention pour l'année à venir. Juste pour avoir un ordre d'idées en termes de chiffre puisque c'est une délibération financière, j'entends que ton intervention est évidemment politique, mais j'y viendrai ensuite. La subvention qui concerne l'établissement du 18^{ème} arrondissement de Paris, en fait deux

établissements, c'est une crèche collective avec 100 berceaux et un jardin d'enfants avec 80 places. Au total, la subvention de la Mairie s'élève à 2 500 € par an par berceau. Il faut avoir un peu l'image globale de cette subvention qui correspond à peine à 10 % du fonctionnement de l'association, mais je voulais juste refaire un point financier parce que je pense qu'il est important de l'avoir en tête puisque c'est une association effectivement financée à 10 % par la Ville de Paris par les sommes versées par les familles et également par la CAF à hauteur d'environ 20 %.

Dans la convention qui nous lie à cet établissement, il est indiqué que cet établissement s'engage à participer à la commission d'attribution organisée par la Mairie d'arrondissement. C'est une association en lien avec les services de la Mairie et que nous allons voir régulièrement, on va dire annuellement. On est en lien avec cette association, on suit également les services de la Mairie que je salue pour leur travail exceptionnel qu'ils font dans le cadre de l'attribution des places en crèche ainsi que les services des partenariats de la DFPE qui suit de façon très étroite l'ensemble des établissements associatifs subventionnés par la Ville, y compris évidemment les établissements de Gan Menahem.

Éric LEJOINDRE : Merci, Mme BARIGANT. C'est un sujet qu'on a beaucoup travaillé ces dernières années. J'en profite pour saluer Mme TRAJAN qui a, avant Mme BARIGANT, fait ce travail et permis une évolution, je pense, que chacun constate positive de cette structure associative.

2022 DFPE 115 – Subvention (71 634 €) et avenant n° 1 avec l'association Auteuil Petite Enfance (16^{ème}) pour le multi-accueil situé 5 ter rue Jean Cottin (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DFPE 128 – Subvention 1 979 418 € à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 €

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DFPE 133 – Subventions (256 687 €), avenant n° 1 avec l'association LE DAUPHIN BLEU (18^{ème}) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

SOLIDARITÉS

2022 DSOL 20 – Subventions (6 341 099 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DSOL 24 – Subventions (3 735 031 €) à huit associations et un organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un volet protection de l'enfance

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DSOL 29 – DLH DDCT Subventions (231 000 €) à sept organismes et conventions pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement, l'accès aux droits, la prévention des expulsions locatives

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DSOL 38 – Six subventions (montant total : 734 204 €), pour les associations : les Restaurants du Cœur ; et, l'Un est l'Autre, la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaires. Conv.

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DSOL 57 – Subventions (539 330 €) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

HANDICAP

2022 DSOL 26 – Subventions (106 500 €) à dix associations et CPO avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DSOL 27 – MOIS PARISIEN DU HANDICAP. Subventions à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

Antoine DUPONT : Mon intervention va être très courte. Je voulais par cette délibération rappeler quelques chiffres qui sont extrêmement importants à notre sens. En France, on a une personne sur six qui est atteinte de handicap. C'est plus de 12 millions de personnes. Le handicap n'est pas forcément celui qu'on croit, le handicap n'est pas forcément de naissance, le handicap arrive aussi avec des accidents du travail, des accidents de la vie. Beaucoup de handicaps sont invisibles : des surdités, des problèmes de vue. Deux chiffres sont assez marquants à notre sens. C'est que le taux de chômage des personnes en situation de handicap en France atteint près de 20 %, soit le double de la moyenne française, et qu'il y a 2 millions de personnes en situation de handicap qui vivent sous le seuil de pauvreté en France, c'est-à-dire l'action que doit mener le gouvernement sur ce sujet, sur le mandat qui vient de démarrer.

Je finirais par souligner l'intérêt du Mois parisien du handicap sur lequel Mme BENAKLI a travaillé ainsi que M. YAFFA. Je les en remercie.

Nadia BENAKLI : Je dirais aussi qu'on le devient. Au cours de sa vie, une personne sur deux devient en situation de handicap, donc 50 % des personnes.

Le Mois parisien du handicap, c'est dans sa treizième édition. C'est un rendez-vous incontournable qui offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, au tissu associatif, aux acteurs publics et privés. Il est également un espace de rencontre entre toutes et tous en situation de handicap ou pas.

L'enjeu commun de ce rendez-vous annuel est de combattre les préjugés pour accepter l'autre dans son altérité et sa différence, assurer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, promouvoir des valeurs de solidarité, d'inclusion et d'ouverture à l'autre.

Cette délibération concerne donc des actions qui rentrent dans le cadre de ce mois du handicap, afin de soutenir les associations qui viennent en aide aux personnes en situation de handicap et qui concernent tous les types de handicaps. On pense trop régulièrement au handicap par le biais du handicap moteur avec une personne en fauteuil roulant ou par handicap sensoriel, pourtant, il y en a beaucoup plus de types de handicaps que cela. 80 % des personnes en situation de handicap ont un handicap qui n'est pas visible, dont la compagnie Air de Danse, citée dans cette subvention, œuvre notamment pour ce public-là.

C'est une association avec laquelle la Mairie travaille régulièrement. Nous lui avons renouvelé notre confiance pour organiser cet événement sur ce mois du handicap. Cette association organise des ateliers de théâtre, cirque, danse, art plastique, qui se veulent inclusifs, car des enfants et des jeunes en situation de handicap peuvent y participer.

La compagnie Air de Danse propose ce samedi 2 juillet, après-midi, au gymnase Ronsard des ateliers ouverts au public en situation de handicap et notamment pour les enfants ayant un trouble du spectre autistique. L'évènement sera ensuite suivi d'un cabaret et d'un moment convivial ouvert à toutes et à tous. Je vous invite à y aller. Cet événement est l'occasion pour nous toutes et tous de se mobiliser autour du handicap, notamment à travers l'art, le sport et le loisir. D'ailleurs, nous avons organisé avec mon collègue, M. YAFFA, le 18 juin dernier un événement handisport dans le 18^{ème}, au stade Bertrand Dauvin. Merci, M. YAFFA, pour votre implication depuis deux ans, avec moi, sur le sujet.

Bravo aussi à toutes ces initiatives qui voient le jour. Si nous avons réussi à contribuer à donner des idées, des envies, une impulsion, et tout simplement montrer qu'une société inclusive, c'est possible, il reste beaucoup à faire. J'espère que toutes les délégations prendront en compte ce sujet sérieusement. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : On a vécu des très beaux moments au gymnase Bertrand Dauvin autour de l'ensemble des enjeux du handisport. C'est une très belle façon aussi de faire en sorte que chacun puisse toucher du doigt les problématiques liées au handicap.

Nadia BENAKLI : Je voulais rajouter que le 18^{ème}, avec M. YAFFA, nous étions les précurseurs de ce week-end handisport dans tout Paris. Je tiens quand même à le souligner parce que plusieurs arrondissements, cette année, ont fait la même chose que nous.

Applaudissements

2022 DSOL 36 – Subventions (67 000 €) à seize associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

MÉMOIRE

2022 DAC 377 – Subventions (22 000 €) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DAC 497 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosine et Bernard PYTKIEWICZ au 103 rue de Clignancourt dans le 18^{ème}

Gilles MENEDE : Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais j'ai rencontré hier Maurice PYTKIEWICZ dans le 18^{ème} et comme l'a dit M. YAFFA tout à l'heure, ce n'est pas non seulement le président de l'OMS, c'est aussi un fils et neveu de résistant. Vous savez tous, mes chers collègues, qu'il y a quelques mois, nous avons déjà installé une plaque sur un membre de sa famille au 103 Clignancourt. Il s'agit de Lazare PYTKIEWICZ. Maurice PYTKIEWICZ se réjouit de l'installation prochaine de la plaque en hommage à ses père et mère, Rosine et Bernard PYTKIEWICZ. Néanmoins, il demande qu'on revoie un petit peu – M. PREMEL, je suis sûr, s'en chargera auprès de l'Adjointe à la Maire en charge de la mémoire – à ce que les deux plaques soient de mêmes formats et en particulier par rapport aux décorations des deux personnes, que ce soit Lazare PYTKIEWICZ et Bernard PYTKIEWICZ. Je voulais remonter cette information à M. PREMEL. Autrement, bien évidemment, il se réjouit de cette plaque installée prochainement au 103 Clignancourt.

Il se trouve que je parle ici en tant que riverain de ce lieu et c'est la raison pour laquelle je suis intervenu ce soir.

Danièle PREMEL : Effectivement, c'est une grande famille de résistants et je crois qu'ils méritent tous d'avoir les médailles sur les plaques. Nous remontrons cela à la Ville de Paris pour avoir une plaque qui soit semblable à la plaque des cousins, c'est la même famille. Je pense que dans la même famille, on peut avoir les mêmes médailles qui sont méritées de toute façon pour les uns et pour les autres.

Éric LEJOINDRE : Je suis certain que Maurice et toute sa famille y seront très sensibles.

2022 DAC 499 – Apposition d'une plaque en hommage à Béatrix Excoffon au 9 rue Bachelet dans le 18^{ème}

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

DÉNOMINATION

2022 DU 95 – Dénomination Esplanade Alice MILLIAT (18^{ème})

Ayodelé IKUESAN : Alice MILLIAT est une pionnière du sport féminin. C'est la seule qui a créé les jeux mondiaux féminins en 1922 et qui malheureusement, à son époque, a dû se

battre contre certains pour exiger que les femmes puissent participer aux Jeux Olympiques ou à des compétitions sportives.

Depuis le 8 mars 2021, Alice MILLIAT a sa place au comité olympique et c'est très important qu'elle puisse être sur cette esplanade de l'Aréna de par son engagement pour le sport féminin, son engagement pour faire bouger les choses à son époque et pour que les habitants et les habitantes de notre Arrondissement et de Paris puissent mieux connaître son histoire. Un enjeu aussi de l'héritage des Jeux Olympiques, c'est de faire en sorte qu'on puisse mieux connaître ses combats. Je vous remercie de voter pour cette délibération.

Danièle PREMEL : Je vous remercie pour cette intervention parce que je crois qu'on ne peut pas passer Alice MILLIAT comme ça très vite. Au contraire, il faut parler d'elle, qui n'est pas à l'Aréna, mais qui sera sur cette grande esplanade, qui permettra aussi qu'on puisse donner rendez-vous à l'esplanade Alice Milliat. Je crois que ça, c'est important pour les Jeux Olympiques.

Vous en avez dit quelques mots. Alice MILLIAT a fait de la reconnaissance et de la visibilité des sportives son cheval de bataille, avec en tête cet objectif : changer les mentalités et permettre aux femmes enfin de disposer de leur corps et de leur liberté.

Elle est née en 1884 à Nantes et est morte en 1955. Elle a pratiqué l'aviron à haut niveau, mais c'est surtout – et c'est ça qui est intéressant pour nous, Mme IKUESAN l'a dit – pour son élan en faveur du sport olympique féminin et ses luttes pour le droit des femmes à pratiquer la compétition au même titre que les hommes. Ce n'était pas facile à l'époque.

En 1922, elle organise les premiers Jeux Olympiques féminins et cela ne va pas sans s'opposer à Pierre de COUBERTIN. Je rappelle qu'à l'époque, on y allait avec des mots qui n'étaient pas si faciles que cela puisqu'il disait que les Jeux Olympiques, les olympiades féminines seraient une pratique intéressante, inesthétique, incorrecte. Eh oui, les choses ont changé. Grâce à elle, les jeux sont un véritable succès en 1926 et les femmes, 270 athlètes vont participer aux Jeux Olympiques.

Il faudra attendre quand même pas mal de temps pour que les femmes aient toute leur place. Je rappelle qu'en 1980, elles étaient encore 15 %, simplement, qui étaient participantes aux Jeux Olympiques. Maintenant, aux derniers Jeux Olympiques de Tokyo, c'était 41 %. Vous voyez qu'on avance et bientôt, je pense que ça sera 60 %, en tout cas, merci à Alice MILLIAT. Je crois que l'esplanade Alice MILLIAT dans ce quartier – déjà qu'il y a pas mal de jeunes femmes et de clubs féminins qui sont présents – va donner envie encore plus à la pratique sportive féminine et avoir de beaux exemples. C'est quelque chose qui est cher au cœur du 18^{ème}.

Éric LEJOINDRE : J'ajoute que deux des gymnases du 18^{ème} ont d'ores et déjà pris le nom de personnalités féminines : Micheline Ostermeyer et Wilma Rudolph. C'est vrai que pour le moment, dans la pratique quotidienne, les gens continuent à dire plutôt gymnase Pajol et gymnase Poissonniers, ils n'utilisent pas beaucoup le nom propre. Ce qui veut dire que la réalité des dénominations, c'est souvent plus les habitants qui la font que nous, autour de cette table. En l'occurrence, il faut tenter et notamment faire en sorte que les gens puissent parler plus souvent d'Alice MILLIAT.

SÉCURITÉ

2022 DPMP 5 – Subventions (22 500 €) et conventions avec deux structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les Quartiers Politique de la Ville

Rudolph GRANIER : On a pu observer à la lecture de cette délibération qu'il y avait une buvette qui était subventionnée. Il ne semblait pas avec le projet Jupiter, de mémoire, plutôt sympathique pour une buvette, mais pour certains, que subventionner une activité commerciale, concurrentielle est bien opportun. On s'interrogeait sur ce projet en particulier.

Sarah PROUST : La buvette dont vous parlez, c'est la buvette qui est dans le jardin des Halles, que vous avez déjà dû voir, puisqu'elle est en même temps assez ancienne. Elle est tenue en partenariat avec l'APSAJ, un club de prévention dans le 18^{ème} arrondissement et avec lequel on a beaucoup travaillé sur notamment le phénomène de rixes et sur l'occupation positive du jardin des Halles. En fait, c'est une buvette qui maintenant va faire son troisième été, tenue par les jeunes de l'association suivis par l'APSAJ, avec des contrats liés à l'exploitation commerciale que vous évoquez. Un certain nombre de jeunes ont d'ailleurs profité de cela pour partir en formation, en insertion. Je peux vous préciser, si vous voulez, le nombre de jeunes. Je pense que Mme AKKARI les connaît plus précisément que moi. Non seulement c'est une buvette qui a eu beaucoup de succès puisqu'elle a vraiment permis un bénéfice très important sur le jardin des Halles, mais en plus elle a eu une vocation de mettre un certain nombre de jeunes au travail, sur un vrai métier, une formation, une insertion. Donc, nous sommes vraiment contents au-delà du fait que ça nous a permis un apaisement et un travail entre le 18^{ème} et le 19^{ème}, mais aussi de parler de travail et d'emploi avec un certain nombre de jeunes qui tiennent cette buvette. J'imagine que vous connaissez le système puisque vous avez dû être invité comme d'autres à voir ce qui se passait dans ce jardin avec cette buvette. Nous sommes très contents que l'aventure continue et on peut tout à fait en reparler avec l'APSAJ qui est très heureux de présenter ce dispositif avec l'ensemble des jeunes qui l'animent en ce moment et pour l'été.

SANTÉ

2022 DSP 9 – Subvention (28 000 €) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

2022 DSP 21 – Subventions (31 000 €) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

Éric LEJOINDRE : Elles n'ont pas fait l'objet d'inscription.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2022 DAE 1 – Conventions et subventions (100 000 €) à dix organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022

Émile MEUNIER : Quelques mots, parce qu'on a de quoi à être fier dans le 18^{ème}, beaucoup de raisons et aussi parce que sur le trophée de l'économie sociale et solidaire 2022, sur dix lauréats, nous en avons trois et demi, bientôt quatre, qui sont de notre Arrondissement. C'est le fruit d'un travail qui ne date évidemment pas de cette mandature. Il y a une vraie culture

de l'économie sociale et solidaire dans cet arrondissement. Je tiens à remercier M. le Maire, mais aussi M. BADINA-SERPETTE qui avait la charge de l'ESS avant moi.

Je veux en parler quand même un petit peu de HAWA au féminin qui récupère des habits de luxe pour pouvoir les reconditionner, les revendre à un prix beaucoup plus modéré – je suis quand même allé voir sur la plateforme – mais surtout qui embauche des personnes en situation de vulnérabilité, et des femmes en particulier, qui peuvent avoir des accidents de vie et qui leur permettent de retrouver un travail, de reprendre plain-pied dans la société.

Nous avons également la société Ecodair qui fait de la récupération et du reconditionnement de matériels informatiques. Là, on est en plein dans l'économie circulaire et on sait, comme l'informatique consomme beaucoup de matières, consomme beaucoup d'énergie aussi à faire, donc, il y a à la fois une œuvre sociale puisque c'est des gens qui sont en contrat d'insertion qui vont faire ce travail, mais aussi une œuvre pour le climat.

Enfin, Pépins production que tout le monde connaît puisqu'ils nous aident à végétaliser, à créer des bacs, à accompagner sur des jardins partagés, une réalisation grâce notamment au travail de M. MENEDE, qui était faite juste derrière l'église, à côté de la Mairie, assez bien fait, je dois dire, c'est beau à voir.

Je disais trois et demi parce qu'on a Passerelle 17 qui est la régie de quartier du 17^{ème}. On est en travail très étroit avec Mme SIRY et Mme BENAKLI pour que ça puisse devenir très bientôt, on l'espère, une Passerelle 17-18 puisqu'elle a déjà des contrats de régie de quartier dans le 18^{ème} arrondissement. L'idée, c'est que ça devienne pleinement une régie de quartier du 18^{ème}. Vous voyez, ça fait quand même quatre acteurs, ce qui montre le dynamisme de notre Arrondissement.

Enfin, je voudrais dire un mot parce que sans vouloir plomber la morale, on a pas mal de crises en ce moment, la crise énergétique, sanitaire, bientôt peut-être alimentaire, du pouvoir d'achat. Quelles sont les solutions ? Il y a des solutions qui ne dépendent pas de nous évidemment, qui sont mondiales, mais les réponses peuvent être et doivent être locales. C'est de recréer des solidarités, recréer de l'échange et recréer du local. C'est par ces solidarités et par ce travail en commun qu'on arrivera très certainement à surmonter les effets négatifs de ces crises. C'est précisément ce que fait l'ESS puisque c'est de l'économie locale, c'est de la solidarité, c'est du partage démocratique des décisions et c'est du partage des profits puisqu'il n'y a pas de profit proprement dit, tout est reversé dans l'activité et dans ceux qui aident à travailler.

Éric LEJOINDRE : Effectivement, le 18^{ème} est devenu un peu à bas bruit donc, c'est bien de le faire savoir, un des pôles parisiens de l'ESS. Ça a été un travail de long terme et je veux, moi aussi, en remercier notamment M. BADINA-SERPETTE.

2022 DAE 5 – Subventions (758 000 €) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

ACCÈS AUX DROITS

2022 DAJ 9 – Subvention de 77 000 € (30 000 € + 47 000 €) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris

2022 DSOL 59 – Subventions (94 600 €) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d’insertion sociale.

Éric LEJOINDRE : Les deux délibérations n’ont pas fait l’objet d’inscription.

PARCOURS D’ACCUEIL

2022 DDCT 27 – Subventions (269 989 €) à trois associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

2022 DDCT 80 – Subventions (10 500 €) à six associations au titre de l’apprentissage du français et de l’intégration

Éric LEJOINDRE : Les deux délibérations n’ont pas fait l’objet d’inscription.

VOIRIE

2022 DTEC 26 – Approbation du Plan d’Amélioration de l’Environnement Sonore, version finale après consultation du public

Éric EHLERS : Concernant ce plan d’amélioration de l’environnement sonore, il y a un certain nombre de points positifs qu’il comporte, particulièrement certaines mesures innovantes potentiellement efficaces telles que l’installation de radars acoustiques et les revêtements acoustiques qui devront également – nous l’espérons – être bioclimatiques, à savoir de couleurs claires pour cumuler les deux atouts de générer peu de bruit et d’absorber peu de chaleur.

Je souhaite attirer l’attention de notre assemblée sur un certain nombre de préoccupations de nos concitoyens en matière de bruit, ces préoccupations qui reviennent parmi les préoccupations qui reviennent le plus souvent.

La préoccupation concernant les terrasses, elle est prise en compte dans le plan. Toutefois, nous sommes très vigilants, nous attendons davantage de réactivité en cas de problème et l’instauration de sanctions dissuasives. Je sais que ce n’est pas simple, j’ai encore eu récemment le témoignage d’une situation qui a été vécue très difficilement dans une rue assez étroite où la terrasse occasionnait de très nombreuses nuisances tard dans la nuit, y compris les personnes qui se trouvaient du côté cour, vous dire à quel point c’était violent.

Un deuxième point qui est les mortiers d’artifice. C’est un sujet qui a fait l’objet d’une tribune récente de ma collègue Mme GIUDICELLI et qui a fait l’objet d’articles dans la presse. Ce qui m’amène à vous assurer que la lutte contre les incivilités et la délinquance participera non seulement à l’amélioration de la sécurité, mais aussi au respect de la tranquillité sonore à laquelle nos concitoyens aspirent.

Sur les insuffisances de ce plan. Les klaxons sont évoqués dans le plan, mais sur lequel je vais encore une nouvelle fois, insister sur le fait que vous jouez aux pompiers pyromanes. À savoir que beaucoup d’usages abusifs de ces avertisseurs sonores que nous déplorons, sont liés à des embouteillages créés volontairement et abusivement par les aménagements et par un choix politique que nous contestons, sur lequel j’ai déjà eu l’occasion d’intervenir et qui se trouve une nouvelle fois mis en lumière à travers ce plan.

Donc, modifiez votre politique, modifiez cette vision d'une pseudo-nécessité de créer des embouteillages pour dissuader l'usage de la voiture. Ce n'est pas ce qui se passe. Ce qui se passe, c'est une dégradation de la qualité de vie des habitants parisiens, de nos concitoyens à travers ces bruits routiers même s'ils sont, et nous sommes tout à fait d'accord, infiniment critiquables et condamnables.

Un autre point qui ne me semble pas apparaître, c'est prévenir les problèmes de nuisances et d'éviter aussi de construire des logements là où l'infrastructure est très bruyante, de construire au ras du périphérique ou de voies ferrées. Plutôt que de faire des logements, ce sont des lieux qui, dans le cadre d'une révision du PLU, mériteraient être plutôt dédiés à des équipements ou des bureaux, des surfaces dédiées à l'activité ou au travail.

Enfin, ce que nous constatons, c'est que la municipalité tire profit de ce plan pour légitimer certains de ses projets parmi les plus controversés comme la réduction de la vitesse sur le périphérique que nous ne souhaitons pas.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet. Je vous remercie.

Antoine DUPONT : Je ne vais pas répondre à tous les points puisque certains éléments ne sont pas liés directement à ma délégation, néanmoins, j'ai une question à poser à M. EHLERS. La piétonisation des voies sur berge ont-elles dégradé la qualité de vie des Parisiens ? Les rues aux écoles ont-elles dégradé la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ? Je ne pense pas. Au contraire.

Donc, la question qu'on doit se poser, et je pense que comme moi, vous avez lu le rapport attaché à cette délibération, il est évoqué que la construction de pistes cyclables et globalement, la réduction du trafic automobile permet une réduction de fait des nuisances dues aux roulements par exemple, qui sont importants. Sur les klaxons, évidemment, c'est une réalité, mais à mon sens, c'est une réalité qui est de transition. Je le répète à chaque Conseil d'arrondissement, quand on fait des aménagements, on pense des aménagements pour transformer la Ville qui est le mandat qui nous a été confié et quand on transforme une ville notamment sur les investissements lourds, on doit les transformer avec une vision à 10, 20, 30 ans. De fait, aujourd'hui, il y a des klaxons et des embouteillages, je le conçois, mais deux éléments, c'est que, un, les travaux d'aménagement ne sont pas terminés et deux, il y a toujours une inertie d'adaptation.

Prenant en compte ces éléments, nous reparlerons de ces nuisances liées aux klaxons à la fin du mandat, mais je pense et je suis même assez sûr que ceux-ci seront sensiblement réduits et je pense que c'est aussi une nécessité sanitaire, c'est une nécessité de réduction de la pollution atmosphérique. Au-delà de ce qu'on peut dire, la pollution atmosphérique liée à la circulation, elle n'est pas liée qu'au moteur, elle est liée aussi à l'échappement, des pneus, aux freins, elle est liée à plein de choses.

Il y a un moment où on parle de confort, mais on parle aussi de santé. Il faut comprendre ces éléments, mais je ne réfute pas tous les propos que vous avez évoqués, j'essaye juste d'apporter quelques éléments d'éclairage.

Éric LEJOINDRE : Pour peut-être compléter cette réponse tout à fait juste sur deux éléments qui ont été évoqués.

Sur la question des terrasses. D'abord, saluer le travail très important fait par un quadripartite d'élus du 18^{ème} sur cette question, je pense à MM. DUPONT, DAVIAUD, HAVET et BADINA-SERPETTE, puisque nous avons intégré dès le départ la question du nettoyage des emprises dans notre politique d'autorisation parce qu'aujourd'hui, on est sur un régime d'autorisation des terrasses éphémères. Ce qui nous a permis d'en autoriser

beaucoup, beaucoup moins que la première année et de justifier l'ensemble de ces propositions de façon très rapide. Donc, je voudrais vraiment remercier les quatre élus et mon cabinet et la direction générale des services de la Mairie qui ont fait du travail, on ne se rend pas compte de l'ampleur du travail qui nous a permis non seulement de donner un avis, mais de donner un avis précis sur chacune des milliers de demandes et d'arriver, je crois, autour de 800 terrasses estivales autorisées qui correspondent à ce que souhaitent aussi les Parisiens.

L'autre élément à avoir en tête, c'est que certes les terrasses sont considérées par certaines et certains comme faisant du bruit, elles sont pleines et elles sont pleines de Parisiens, et même d'habitants du 18^{ème}. Ce qui veut dire, cet équilibre qu'on a trouvé et je pense que dans le 18^{ème} parfois, il faut aussi se lancer des fleurs à soi-même, on a trouvé cet équilibre. Equilibre rendu possible par la politique extrêmement nette que nous avons eue de retrait de terrasses, non seulement de retraits d'autorisations, mais de retrait physique de terrasses quand les restaurateurs abusaient. Nous allons continuer cette année avec cette politique en deux directions. D'une part, autoriser des terrasses pour toutes celles et tous ceux qui les gèrent bien parce que c'est ce que souhaitent très massivement les Parisiennes et les Parisiens et être extrêmement ferme quand il faudra être pour les quelques terrasses qui posent problème.

D'ailleurs, ce ne serait une révélation pour personne ici, mais on savait un peu par avance les terrasses qui nous poseraient problème parce que finalement, souvent les terrasses qui nous posent problème sont liées à des commerces qui déjà, posaient problème avant même l'obtention de leur droit de terrasse.

Deuxième élément, M. KHALLOUK en dira un peu plus à l'issue de l'étude du vœu, la question des mortiers et des pétards est un sujet de préoccupation, à la fois parce que ça fait du bruit et que c'est dangereux. On aura l'occasion, à la fin du Conseil d'arrondissement, d'évoquer un peu ce sujet, même si on pourra y revenir ensuite.

2022 DVD 55 – Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif – Subventions d'investissement (173 541 €) à 10 associations et conventions associées

Éric LEJOINDRE : La DVD 55 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2022 DVD 63 – Parcs de stationnement Carpeaux et Milton – avenants de prorogation de l'échéance de la concession de ces ouvrages

Éric LEJOINDRE : Pas d'inscription.

2022 DVD 89 – Reprise des études de consolidation du scénario préférentiel retenu à la suite des études d'opportunité et de faisabilité de l'insertion urbaine de la station La Chapelle de la ligne 2 du métro

Éric LEJOINDRE : Pour ceux qui n'ont pas compris la thématique de la délibération, c'est un sujet autour de l'ouverture de la station La Chapelle.

Éric EHLERS : Ce sera une intervention de satisfaction pour ce projet d'amélioration de l'insertion de la station à La Chapelle qui est une des stations les plus fréquentées, au moins sur le territoire de l'Arrondissement, et qui nécessite de voir les flux améliorés et également d'améliorer l'accessibilité. Notre collègue Mme BENAKLI y sera particulièrement sensible puisque le métro a été mis de côté grandement pour l'accessibilité au moins dans Paris.

L'accessibilité se fait au niveau des portes, elle se fait progressivement au niveau des portes puisque la station Porte de la Chapelle doit être mise en accessibilité à l'occasion du prolongement de la ligne, mais à l'intérieur de l'Arrondissement, ce n'est pas le cas. Il semble que la priorité soit donnée aux stations aériennes, celle-ci en est une. Mon intervention vise à vous encourager à continuer dans ce sens. Ce n'est pas ce qui a été fait jusqu'ici puisque tout a été misé sur le transport de surface avec une certaine raison puisque c'était plus facile de permettre l'accessibilité des personnes handicapées dans les autobus, le réseau était beaucoup plus capillaire et facile à rendre accessible. Avec toujours le même problème, celui des embouteillages. Les autobus pâtissent également des embouteillages, se retrouvent bloqués et donc, les personnes handicapées n'ont pas ce choix actuellement de pouvoir prendre des transports plus rapides qui leur ouvrent davantage de territoires. Je pense aussi bien à l'emploi qu'au loisir, à la vie sociale.

Donc, continuez et espérons que la Ville de Paris va infléchir sa politique en matière de transport en misant davantage sur le métro qui est le deuxième mode de transport des Parisiens après la marche à pied et que de tels partenariats entre la Ville, la RATP et Île-de-France Mobilités trouveront des successeurs.

Antoine DUPONT : Je vous remercie pour ces propos que je partage, modulo deux points.

Le premier, c'est que ce n'est pas un secret, vous êtes plus âgé que moi, donc vous avez un meilleur historique de la Ville de Paris, mais je pense que quand Paris n'avait pas de voies de bus, c'était bien pire qu'aujourd'hui avec la création des voies dédiées...

Éric EHLERS : Je suis âgé, mais pas à ce point-là quand même. Je n'ai pas connu le trolleybus à cheval, vous êtes bien aimable !

Antoine DUPONT : Ce n'est pas mon propos. Vous êtes effectivement encore très jeune, mais sûrement, c'est une hypothèse, né avant moi. Mon propos est juste de dire, ce n'est pas le sujet du débat, c'est juste de dire que quand Paris n'avait pas de voies de bus...

Éric EHLERS : Si j'avais des illusions, ce soir, c'est terminé !

Rires

Antoine DUPONT : Bref. Et mon deuxième point est plus de dire que sur le métro, c'est effectivement un des vecteurs principaux de déplacement à Paris et plus largement aussi en banlieue quand il y a un accès métro. Néanmoins, et là, c'est plus un point pour Île-de-France Mobilités, c'est qu'il faut que les cadences suivent aussi. C'est-à-dire que le métro est d'autant plus attractif que les cadences sont aussi là et qu'on n'attende pas un métro parfois 10-12 minutes comme ça a été le cas notamment avec la baisse des cadences pendant le covid sur le métro 12. Ça reste évidemment un vecteur de transport massif dès lors que le service associé est de qualité.

Éric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments sur le sujet très important pour chacun ici. Je veux saluer notamment la mobilisation des élus communistes lors de la précédente mandature qui aux côtés, bien sûr, de toute la majorité, qui se sont beaucoup mobilisés sur ce sujet.

PLAN CLIMAT

2022 DVD 69 – Réseau de chaleur parisien – Classement et définition de la zone développement prioritaire

Éric EHLERS : Ça sera une intervention simple pour vous indiquer que cette délibération ne nous pose pas de difficultés sachant qu'elle a quand même un impact puisqu'elle vise à rendre obligatoire une étude d'opportunité du raccordement des bâtiments neufs et des bâtiments existants qui font l'objet d'une rénovation lourde, au réseau de chauffage urbain.

Je vous confirme pour avoir quelques actions dans ce domaine à titre professionnel, que les personnes alimentées par le réseau s'en félicitent actuellement puisqu'ils n'ont pas subi les hausses de tarifs notamment du gaz et que donc, ce réseau, ce système de raccordement trouve tout son sens. Il doit bénéficier de l'effet réseau. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait du monde qui y soit. Plus il y a de monde branché sur le réseau de chaleur urbain, plus les coûts sont partagés et plus les frais diminuent. D'où l'intérêt d'inciter, d'où l'intérêt de cette délibération que nous soutenons à ce niveau-là.

J'aurais une intervention complémentaire qui concerne cette fois, le réseau de froid, puisqu'il peut également faire l'objet de ce type de disposition et que nous devons nous poser la question de son développement, de son association avec le réseau de chaleur sachant que la production de froid génère de la chaleur.

Un article est paru récemment et critiquait notre modèle de développement, disant que nous avons un système de développement de la climatisation de type américain. Je ne vous ferais aucun commentaire sur le côté énergivore déploré par cet article à juste titre. Cet article indiquait particulièrement le développement des climatiseurs individuels que nous constatons, qui est une réalité en France et lié, nous en avons parlé à l'ouverture de notre Conseil, aux vagues de chaleur que nous connaissons qui peuvent se révéler être insupportables, particulièrement, dans un certain nombre de logements parisiens situés sous les toits mal isolés.

Aussi, j'espère que notre assemblée, que la municipalité s'emparera de ce sujet du réseau de froid et des modes de climatisation alternatifs à la climatisation individuelle.

Éric LEJOINDRE : Sur ce dernier élément, je crois que l'Aréna qu'on crée à l'abord de la Chapelle est un des éléments de réponse particulièrement convaincant sur la question du réseau de froid.

Anne-Claire BOUX : Chers Collègues, nous avons en effet une intervention en début de ce Conseil d'arrondissement sur la question de comment on protège les habitants et les habitantes des canicules. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas seulement d'adapter notre ville au changement climatique, mais bien de continuer à lutter contre ce changement climatique qui est en partie déjà une fatalité malheureusement, pour lequel nous pouvons encore infléchir la trajectoire. Nous ne le devons jamais l'oublier. C'est bien pour ça que la Ville de Paris a adopté le Plan Climat Air Energie parisien avec l'objectif d'une ville neutre en carbone en 2050 et de développement des énergies renouvelables. Le réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris est un levier indispensable pour atteindre ces objectifs de développement des énergies renouvelables.

Il faut savoir que ce réseau de chaleur est aujourd'hui alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables. L'objectif, c'est d'atteindre 75 % en 2030, ce qui est très ambitieux. Nous mettons les moyens pour y parvenir. En effet, ce réseau de chaleur aujourd'hui, alimente tous les hôpitaux de Paris, mais aussi 40 % des bâtiments tertiaires et un certain

nombre de nouveaux quartiers comme celui des Batignolles. C'est un outil très important à la fois pour lutter contre le changement climatique, mais aussi un outil social, vous l'avez dit, qui permet en cette période d'inflation du prix de l'énergie, de maintenir un coût de l'énergie raisonnable pour les Parisiens et les Parisiennes alimentés par ce réseau.

Pour revenir à l'objet de cette délibération qui est de définir une zone de développement prioritaire où les raccordements au réseau de chaleur sont obligatoires. Cette délibération qu'on est heureux de mettre en œuvre découle d'une loi mise en place, qui nous oblige de toute façon à mettre en place cette zone de développement prioritaire, comme vous l'avez dit, sur les bâtiments neufs, mais puissance au-dessus de 100 kW et aussi pour les bâtiments qui font l'objet de rénovations. L'objectif, c'est vraiment d'accompagner tous ces porteurs de projets qui vont devoir se connecter au réseau de chaleur, les accompagner pour que ce soit une économie pour eux et pour que ça leur permette de maîtriser leur coût. Ce réseau de développement prioritaire ne concerne pas tout Paris, il concerne les parcelles qui se situent à 60 m du réseau de chaleur puisqu'on est bien conscient des difficultés techniques et des coûts importants quand on est à distance de ce réseau de chaleur.

Concernant la question du réseau de froid. Nous avons aussi à Paris cette grande chance et ce levier du réseau de froid qui nous permettra justement de ne pas être dans une politique à l'américaine sur le développement de climatisations individuelles. C'est d'ailleurs, la stratégie adoptée pour les bâtiments publics. Aujourd'hui, les bâtiments publics, l'orientation est de ne pas les équiper de ces climatisations individuelles. C'est pour ça qu'est lancée, en ce moment, l'expérimentation avec ce réseau de froid qu'on appelle Climespace. On espère tirer un bilan très positif de cette expérimentation sur la climatisation avec ce réseau de froid pour pouvoir le développer au maximum. C'était en tout cas l'orientation très forte que souhaite donner mon collègue Dan LERT sur cette économie d'énergie et ce développement de réseau d'une énergie durable pour pouvoir lutter contre le changement climatique et avoir aussi une visée sociale dans cette transition écologique pour que chacun puisse se prémunir face à l'urgence climatique.

LOGEMENT

2022 DLH 148 – Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Éric EHLERS : Nous n'avons pas d'opposition sur le principe du lancement de cette procédure qui, je crois en plus, est obligatoire. Je formulerais deux observations concernant les questions d'attribution de logements sociaux.

La première, c'est d'insister sur les difficultés que rencontrent les personnes qui demandent des mutations. Nous avons des échos de nombreuses insatisfactions, de frustrations, particulièrement de la part de personnes qui demandent des surfaces plus petites et qui n'obtiennent pas satisfaction, qui se voient proposer des surfaces plus petites, mais plus chères ou mal situées qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Le deuxième élément, c'est l'importance de l'information qui va découler de tout ce processus. Un peu ce retour d'informations envers les demandeurs de logements sociaux, puis envers les Parisiens, sur les attributions travers des statistiques précises basées sur les critères d'attribution, sur les caractères caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires.

Cela permettra également, je l'espère, de pouvoir clarifier un certain nombre de divergences que nous pouvons avoir à travers des données fiables, transparentes et partagées. Et le tout, afin de susciter la confiance de nos concitoyens sur ce sujet très sensible.

Enfin, pour terminer, j'ai un regret. Je pense qu'il aurait été judicieux d'associer dans la démarche les élus qui le souhaitent aux travaux d'élaboration de ce plan.

Émile MEUNIER : Cette délibération est très intéressante parce qu'en fait, comme vous l'avez dit, c'est une obligation légale de mettre en place pour toutes les communes, les EPCI, ce plan qui permet de s'assurer que les demandeurs de logements sociaux soient le mieux traités possible et le plus efficacement possible. Ce plan doit comprendre 13 points. Et quand on regarde ces 13 points, on se rend compte qu'en fait, la Ville de Paris, alors même qu'il n'y avait pas d'obligation légale, y répond déjà très largement si ce n'est intégralement. Donc, c'était aussi l'occasion pour moi, de féliciter le travail de la majorité sur cette question de traitement des demandes de logements sociaux.

Je vais prendre deux exemples qui sont les plus connus. C'est par exemple, les points logement dans chaque mairie d'arrondissement. Ça, on l'a fait depuis très longtemps et c'est devenu une obligation légale, c'est-à-dire que la loi s'est inspirée de ce qu'on fait à Paris.

L'autre point, c'est la cotation. Vous savez, on donne une note, si je puis dire, en fonction de différents critères sociaux, si vous êtes par exemple à la rue, si vous avez été victime de violence, etc. pour pouvoir passer d'une manière objective une sélection. La Ville de Paris le fait depuis 2014, eh bien, la loi maintenant, va demander à tout le monde de le faire.

C'est vraiment pour dire qu'on avait analysé ces problèmes et pour cause, il y a tellement de demandeurs d'emploi et de logement de la Ville de Paris qu'en fait, on a été les premiers à être en première ligne pour arriver à trouver les mécanismes pour rendre la chose la plus efficace et la plus et objective possible.

Je dirais quand même que dans les perspectives d'amélioration, il y a cette question de la bourse d'échange de mutations. Il est trop dur encore aujourd'hui, quand on veut passer d'un logement à l'autre. On pense aussi aux personnes retraitées ou d'ailleurs même pas retraitées, mais leurs enfants sont partis, on a des chambres en plus, en fait, pour aller dans un logement plus petit, c'est quand même très difficile encore aujourd'hui. C'est bien dommage et ça laisse une ou deux chambres qui auraient pu être utilisées par des personnes qui en ont besoin. Je pense que cette procédure va aussi permettre de mettre en cohérence, d'améliorer tel ou tel point et je fais entièrement confiance à MM. BROSSAT, GONZALEZ et les services pour y arriver.

Une fois qu'on a dit ça, en fait, même si on traite de la meilleure façon possible les demandes de logement, on bute quand même sur un problème à Paris, c'est que vous avez plus de 200 000 demandeurs et puis, on a très, très peu de logements à donner chaque année. Donc, comment on fait ? Il faut produire du logement social, il faut en produire massivement.

On a fait faire une étude qui dit que pour atteindre les 30 % de logements sociaux en 2030, qui est un objectif qu'on s'est donné collectivement dans cette majorité, il faudrait produire plus de 9 600 logements sociaux par an. Pour vous donner quand même une proportion en termes de construction de logements, dans nos meilleures années, quand on avait des terrains pas possibles de 20 ha, avec des ZAC, des choses à faire incroyables, on arrivait péniblement à construire 4 000 logements par an.

Ça vous montre le gap de l'effort qu'il faut faire. Où est-ce qu'on va pouvoir faire cet effort ? Dans la construction, bien évidemment. On va continuer à construire à Paris. Ça ne sera pas

aussi facile qu'avant, il va falloir être plus intelligent, il va falloir y mettre de la technologie pour surélever, par-ci par-là, et vous voyez bien qu'on ne sera jamais dans les proportions qu'il faut pouvoir atteindre pour respecter les objectifs qu'on s'est donné. Pourquoi on s'est donné ces objectifs ? Pour loger les gens.

Donc, il va falloir exploiter d'autres sources de production de logements sociaux. Nous, les écologistes, on dit depuis très longtemps, les deux grands piliers pour faire du logement social à partir de maintenant, ça va être la transformation de bureaux en logements sociaux. Là, on est très, très loin du compte, on est à peu près à 300-400 par an, je parle sous le contrôle de M. BROSSAT. Vous voyez, on n'est pas du tout sur ce qu'il faut faire, on a lancé une initiative qui s'appelle Réinventer Paris III, ça produit un peu, mais pour vous donner un exemple, à Tati, finalement il n'y a que 10 % de logements sociaux sur toute la surface. Je pense qu'on a encore beaucoup de la coupe aux lèvres sur ce point. Donc, nous avons proposé un grand plan de transformation qui a été voté au Conseil de Paris par l'ensemble de la majorité et il va falloir investir massivement.

L'autre, c'est évidemment la préemption. Là aussi, on préempte à Paris, on a 148 millions par an pour préempter, c'est, disons 500 logements. Mais vous voyez 500 logements par rapport aux 9 600 qu'il faudrait faire chaque année ? Donc, là aussi, il va falloir massivement préempter. Ça veut dire massivement mettre des fonds. Des fonds qui ne sont pas perdus puisqu'on investit, après, ça reste chez nous. En plus, on contrôle le prix du foncier et l'augmentation du prix de l'immobilier. Je dis ça pourquoi ? Parce que c'est vraiment une aventure collective qu'on va devoir mener les années qui viennent et sur plusieurs mandats. J'ai comme précédent l'éradication de l'habitat insalubre à Paris. Évidemment, il y a encore par-ci par-là des proches, mais on a depuis 2001 quasiment éradiqué l'habitat insalubre. Comment on a réussi à le faire ? Une volonté politique, des moyens financiers, une administration et des services qui ont mis en place des techniques de l'ingénierie juridique, des organismes pour y arriver. Et sur la durée, on a réglé quasiment la question.

Je dis que c'est ce même type de plan d'énergie d'investissement qu'il va falloir mettre pour transformer massivement le logement privé ou le bureau en logements sociaux et atteindre nos objectifs.

Mario GONZALEZ : Sur les observations de M. EHLERS, en ce qui concerne le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Vous évoquez un point particulier qui est celui de la mutation. Sur la mutation, il est vrai qu'il y a beaucoup de déceptions et nous en sommes nous-mêmes souvent les destinataires puisque j'ai souvent des courriers de demandeurs de logement qui, en fait, cherchent à changer de logement social. Alors, plusieurs choses ont été faites par la Ville.

La première, c'est la convention de mutations qui est d'ailleurs citée dans la délibération. C'est une convention par laquelle les bailleurs sociaux de la Ville s'engagent à réserver 25 % de leur pack à la mutation et l'Etat, c'est 20 % et c'est les bailleurs sociaux qui vont gérer ce quota. Tout ça, pour essayer d'augmenter la part de logements sociaux réservés à la mutation. La grosse difficulté de la mutation, c'est que le taux de rotation dans le parc social est extrêmement faible, aux alentours de 4 %. Donc, très peu de logements sociaux qui se libèrent. Aujourd'hui, quand quelqu'un obtient un logement social, il y reste quasiment toute sa vie, ce qui n'était pas le cas il y a 40 ans, 50 ans, 60 ans. Donc, ça rend extrêmement difficile la mutation.

Dernier outil que j'ai oublié de citer, c'est la bourse d'échange de logements sociaux « Echanger Habiter ». M. MEUNIER, souligne la difficulté notamment de l'accessibilité numérique. C'est vrai et il faut toujours alerter les bailleurs sur ce point de telle sorte à ce que les personnes qui n'auraient pas une facilité pour utiliser les outils numériques puissent le faire dans les agences territoriales des différents bailleurs. En tous les cas, ce sont les

trois outils qui existent pour faciliter, agiliser la mutation, mais c'est vrai que le vu le taux de rotation, c'est extrêmement compliqué.

En ce qui concerne les informations sur le logement. M. EHLERS, je vous renvoie aux documents publics autour de la conférence du logement de Paris où plusieurs chiffres sont disponibles. Vous avez également l'étude de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), d'ailleurs leur dernière étude est très récente sur les logements sociaux à Paris. Vous avez également l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui tous les ans, fait un rapport très instructif sur le logement à Paris. Vous y retrouverez notamment des informations très intéressantes sur la construction de logements, sur la création de logements sociaux puisque ce n'est pas la même chose de construire un logement social que de créer un logement social, et également, sur les catégories de logements sociaux par arrondissement. Voilà, ce sont vraiment trois outils très utiles.

Je citerais également, par rapport à tout ce qu'a dit M. MEUNIER, aujourd'hui, la Ville a atteint tous les objectifs visés par le plan et donc, visés par la Loi. Et ce, bien avant la promulgation de la Loi ELAN et l'on peut s'en féliciter. Je citerais également un autre outil qui est utilisé, non pas par toutes les mairies d'arrondissement, mais en tous les cas, par la Mairie du 18^{ème} arrondissement, qui est celle des permanences d'élus parce que nous avons beaucoup d'habitants qui souhaitent, et c'est bien légitime au bout de nombreuses années d'attente ou tout simplement, pour avoir des explications, ne pas avoir comme seul interlocuteur les fonctionnaires de l'antenne logement que je remercie d'ailleurs pour leur travail, mais avoir un élu, voilà.

Donc, ça, c'est à la discrétion des mairies d'arrondissement, les élus de la majorité le font et c'est extrêmement apprécié de la part des habitants puisque ça leur permet d'avoir des informations utiles et des conseils utiles sur comment faire évoluer leur dossier parce que très souvent, on constate que les dossiers sont incomplets ou les informations sont erronées, voilà.

Donc, nous allons travailler sur ce plan et c'est à peu près tout ce que j'avais à dire.

2022 DLH 153 – Location de l'immeuble 44, avenue de Clichy (18^{ème}) à la RIVP. Bail emphytéotique

Éric EHLERS : J'ai écouté avec beaucoup d'attention le long développement de M. MEUNIER, qui est très intéressant et qui semble exprimer la difficulté de l'atteinte des 30 % qui semblent être un objectif quasi-inatteignable. Là, avec ce projet du 44, avenue de Clichy, nous avons un peu le parfait contre-exemple. À savoir que nous sommes dans le cadre d'une préemption, un immeuble qui a été acheté 7 millions d'euros, pour une surface de 880 m – utiles, ce qui fait le prix du m² – quasiment à 8 000 €.

Donc, on est dans les prix du marché. Habituellement, les préemptions se font avec d'importantes décotes. Là, il n'y en a pas. En plus l'immeuble, non seulement, il est acheté en bloc, en plus, il est occupé, et il est indiqué comme étant vétuste et plus entretenu. Ce qui laisse augurer de dépenses qui risquent d'être importantes pour sa remise en état. Donc, là, la Ville, il semble difficile de dire qu'elle a fait une bonne affaire.

Tout ça pourquoi ? Ce n'est pas pour créer de nouveaux logements, comme vous l'avez dit, cher collègue, créer des logements neufs à Paris, c'est quand même difficile, il n'y a plus trop de place. Ensuite, nous ne souhaitons pas non plus bétonner à l'excès. Donc, si ce n'est pas créer du logement pour desserrer la contrainte de la demande de logement, c'est que c'est une opération de mixité, c'est l'alternative. Or cette mixité se ferait dans un quartier qui est déjà mixte. Ce quartier de l'avenue de Clichy, un quartier assez mélangé de Paris où on

côtoie un peu toutes les couches sociales. Donc, il n'y a pas besoin de mixité dans ce quartier-là. Donc, on va dépenser 7 millions en fait, pour rien.

Alors, sauf si M. le rapporteur sort de sa manche un de ses arguments dont il a parfois le secret, sur une situation particulière qui justifierait cette opération, cela nous semble assez contestable. Sur ces 7 millions, la Ville va en récupérer 2,6 millions de loyers capitalisés, donc il y a 4,4 millions qui s'évaporent dans ce tour de passe-passe qui donne encore lieu à cette pratique que nous contestons du loyer capitalisé qui se fait au détriment des futurs Parisiens. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Ian BROSSAT : J'essaye de comprendre. Vous dites : la Ville rachète cet immeuble à 8 000 € du mètre carré. Or, c'est le prix de marché. Ce n'est pas bien d'acheter au prix du marché. D'abord, la Ville, quand elle procède à une préemption, rachète quasi systématiquement au prix de marché puisque si nous n'achetons pas au prix de marché, le propriétaire vendeur nous traîne devant le juge de l'expropriation et le juge de l'expropriation fixe un prix et ce prix, c'est le prix de marché.

Puis, votre argument, il est quand même un peu extraordinaire parce que soit nous achetons au prix du marché et vous nous dites que ce n'est pas une bonne affaire, soit, nous achetons en dessous du prix et vous nous diriez que c'est honteux d'arnaquer ainsi le vendeur. Donc, de toute façon, vous retournez systématiquement l'argument dans tous les sens pour expliquer qu'il ne faut jamais faire de logement social. En l'occurrence, nous, nous appliquons la loi et la loi dit que lorsqu'on préempte, on préempte en fonction du prix de marché et en l'occurrence, c'est 8 000 € du mètre carré. Et vous nous dites : « Ça ne sert à rien ». Mais comment pouvez-vous dire une chose pareille ? Parce que vous n'envisagez jamais l'hypothèse de ce qui se serait passé si nous n'avions pas acheté. Qu'est-ce qui se passe si nous n'achetons pas ? Il y a un nouveau propriétaire, le propriétaire qui a acheté l'immeuble, il en fait quoi ? Dans la plupart des cas, il procède à une vente à la découpe. Donc, les locataires sont expulsés. Donc, vous avez aujourd'hui, des locataires modestes qui sont remplacés par, soit des propriétaires qui vont acheter l'appartement beaucoup plus cher, soit des locataires parce qu'on aurait affaire à un propriétaire bailleur, mais de toute façon, on aurait un remplacement des locataires. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'on le fait pour rien. On le fait précisément pour préserver la mixité du quartier et en l'occurrence d'ailleurs, on est en zone de déficit en logement social, donc on coche, en quelque sorte, toutes les cases.

Mais j'insiste là-dessus, si nous n'achetons pas, il y a bien un autre propriétaire qui achète et ce propriétaire qui achète, il est là pour faire de l'argent. Par ailleurs, en l'occurrence, c'est un immeuble qui est très vétuste et nous, nous allons faire des travaux. S'il y a un nouveau propriétaire, vous n'avez aucune garantie que les travaux seront faits.

Mario GONZALEZ : Vous attendez avec hâte à chaque fois, les arguments éventuellement secrets que je pourrais avoir pour justifier la posture de la Ville. Moi, c'est plutôt votre argumentation qui est de plus en plus alambiquée pour justifier le fait que vous êtes archi-contre le logement social à Paris. Parce que là, on atteint des niveaux comme l'a dit M. BROSSAT, assez sophistiqués, allons-nous dire.

Je ne reviens pas sur tout ce qu'a dit M. BROSSAT, j'insisterais sur deux éléments très importants. Vous évoquiez justement les informations au titre de l'attribution, je vous renvoie au rapport de l'APUR, je vous renvoie à la conférence du logement, je vous renvoie au site de la Ville de Paris où vous aurez notamment une carte et notamment sur Parisdata, qui est la carte des zones déficitaires des logements sociaux. Cette carte est celle qui permet légalement, qui justifie notamment l'exercice du droit à préemption. Ce n'est pas le seul naturellement et en tous les cas, c'est celui qui guide la Politique de la Ville en matière de préemption. Quand il y a une zone déficitaire en logement social, on considère qu'il est utile,

enfin, c'est l'une des raisons entre autres d'acquiescer. Ce qui ne sera pas forcément le même arbitrage si on n'est pas en zone déficitaire. Donc, c'est la première raison.

La deuxième raison, c'est M. BROSSAT qui l'a dit, c'est qu'on est dans un immeuble vétuste. L'immeuble est vétuste, avec les locataires en plus, puisque là, il y avait sept logements qui sont occupés. Effectivement, la préemption, ce qu'elle permet, c'est aussi la réhabilitation. Et très souvent, l'intégration des occupants dans le parc social parce que très souvent, il ne dépasse pas les plafonds prévus pour l'attribution de logements sociaux.

Voilà, je ne reviens pas sur les autres éléments si ce n'est que vous avez encore critiqué les loyers capitalisés. Je vous renvoie aux précédents comptes rendus des différents CA, la réponse est toujours la même, mais au final, toujours sur ces loyers capitalisés. Là aussi, ça fait deux ans que cette mandature a commencé, vous critiquez systématiquement les loyers capitalisés qui sont un mode de financement pour la préemption, pour l'acquisition de logements sociaux, mais vous ne proposez aucune alternative. Donc, soit vous ne réfléchissez pas aux alternatives, soit que vous n'avez pas envie de réfléchir aux alternatives possibles de financement pour une simple et bonne raison – et je finirai par là – c'est que vous ne voulez pas plus de logement social à Paris.

Éric LEJOINDRE : C'est vrai que ce n'est pas des explications qui sortent d'un chapeau, c'est le fruit d'un travail. Et entre la Mairie d'arrondissement et l'Hôtel de ville évidemment, nous discutons de l'ensemble de ces sujets. Ce qui nous amène en général à proposer avec la Ville de Paris des délibérations qui nous apparaissent comme censées, on essaye d'éviter de faire des choses insensées et donc, si vous lisez une délibération et avec le sentiment que des choses insensées seraient dedans, en général, c'est plus la lecture qui a été déficitaire que la délibération, mais ça peut toujours arriver.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

2022 DDCT 29 – Subventions (151 843 €) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

Éric LEJOINDRE : La dernière délibération de notre ordre du jour n'a pas fait l'objet d'inscription.

QUESTIONS ORALES

Q18202213 – Question orale déposée par les élu-es du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative aux délais de prise de rendez-vous au service Cartes d'identité-Passeports

Éric LEJOINDRE : Je veux remercier l'ensemble des groupes d'avoir été extrêmement raisonnable dans à la fois les questions et les vœux. Le vœu concernant l'hôpital Bichat a été retiré, donc nous avons une question orale et trois vœux.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je pense que je m'exprime au nom de très, très nombreux Parisiens et Parisiennes qui ont beaucoup de mal depuis plusieurs mois à avoir accès à des documents d'identité. Juste avant cette intervention, je viens encore de refaire un petit tour sur le site « Prends des rendez-vous », comme très souvent, c'est un échec que je viens de refaire là. On peut tous le faire en direct dans ce Conseil. Je pense que même les gens qui nous regarderont pendant quelques heures, quelques jours, quelques années, enfin, je n'espère pas, quelques mois, iront eux aussi sur le même site et eux aussi seront en échec.

Nous avons une situation d'engorgement qui ne permet plus à beaucoup de Parisiens d'avoir tout simplement accès à un droit basique, c'est-à-dire avoir accès à des papiers d'identité ou passeport ou carte d'identité. Alors, il y a une situation covid qui a été très claire, nous avons absorbé beaucoup de documents en retard, des agents qui eux-mêmes sont débordés. Donc, il n'est bien sûr pas du tout question de remettre en cause le travail des agents qui sont extrêmement dévoués à la tâche, mais de leur faible nombre. L'État doit mettre plus de moyens dans cette mission essentielle.

Donc, la question qu'on posait vraiment en tant qu'habitants du 18^{ème} arrondissement et Parisien, c'est combien de rendez-vous supplémentaires ont pu être accordés dans le 18^{ème} ? Combien y a-t-il d'attentes et quels sont les moyens supplémentaires qu'on pourrait mettre en œuvre pour, enfin, ne pas mettre plusieurs mois pour avoir accès à des papiers d'identité, passeport et carte d'identité nationale ?

Je dis juste au passage, ce vœu est en lien avec une autre demande qu'on a plusieurs fois faite dans le 18^{ème}, qui est liée aux documents pour les personnes étrangères. Je rappelle aussi qu'avoir accès à des papiers pour les étrangers est un véritable calvaire puisque les rendez-vous en préfecture manquent toujours actuellement. Il nous semble important que pour les citoyens et pour les étrangers, avoir accès à des papiers, c'est le même droit. Donc, là aussi, nous interpellons à nouveau la préfecture sur ce manque de rendez-vous pour les étrangers.

Sarah PROUST : Merci, M. ARNAUD, pour cette question qui effectivement, interroge beaucoup de nos concitoyens. Alors, vous évoquez la question parisienne, mais au fond, il est intéressant aussi de voir la situation parisienne au regard de la situation nationale puisqu'effectivement, c'est un sujet qui impacte l'ensemble du territoire national.

Pour vous faire quelques éléments de réponses précises sur le 18^{ème} arrondissement, pour commencer, ce sont quatre agents supplémentaires qui ont été recrutés et un dispositif de recueil supplémentaire qui a été installé en début d'année, ce qui porte le nombre de dispositifs à 12.

Le dispositif, c'est ce que l'État a mis à disposition des mairies pour recueillir l'ensemble des demandes. Sauf que, un dispositif de recueil, comme on l'appelle, c'est simplement un ordinateur et pour que les demandes puissent être absorbées par l'état civil, il faut derrière un ordinateur mettre des agents qui soient capables de travailler et de ne pas seulement mettre les dispositifs. Évidemment, c'est à la charge des communes. C'est ce que nous avons fait dans le 18^{ème}, avec ces quatre agents supplémentaires. À l'échelle de Paris, 66 agents supplémentaires ont été recrutés depuis le début de l'année 2022.

Il se trouve que dans le 18^{ème} arrondissement, les locaux du service de titre ne permettent pas d'accueillir davantage de guichets puisqu'il faut pouvoir à la fois recueillir les demandes sur l'ordinateur, mais aussi pouvoir accueillir des gens au guichet. Sur ce début d'année, on a fait un travail d'accompagnement des agents du 18^{ème} aussi qui présentent des fragilités. Cela a permis de réduire encore le taux d'absentéisme et d'augmenter en conséquence le nombre de rendez-vous délivrés.

Donc, vous voyez qu'on travaille à la fois sur des outils numériques, sur le nombre d'agents pour accueillir, mais aussi sur les agents qui accueillent. Le service du titre du 18^{ème} ouvre désormais toute la journée, un samedi par mois depuis le mois d'avril. Cela a permis de construire à chaque fois, donc sur chaque samedi mensuel, 200 demandes supplémentaires depuis que nous l'avons ouvert.

Autres outils. Les heures supplémentaires ont été déplafonnées pour les agents des services des titres volontaires. C'est toutes les tâches un peu de back-office qui sont maintenant

réalisées en fin de journée. Cela permet d'augmenter le nombre de rendez-vous pris sur la journée. L'ensemble de tous ces moyens ont permis d'augmenter le nombre de rendez-vous de 25 000 par mois en janvier et à 45 000 par mois en avril, sur tout Paris et dans le 18^{ème}, le nombre d'usagers accueillis est passé de 800 par semaine en janvier à 1 800 par semaine en juin.

Je tiens à saluer le travail des agents du service titre du 18^{ème} arrondissement qui abattent un travail absolument considérable. Je pense qu'on peut, avant de continuer sur l'ensemble de ces éléments, avoir des remerciements très forts pour le travail qu'ils font parce que c'est une charge de travail supplémentaire, c'est des outils qui ont changé, des déformations. Le service et les agents du service font tout, avec un engagement absolument remarquable pour essayer d'écluser le nombre de dossiers qui arrivent. Le nombre de dossiers instruits par ces agents a été multiplié par deux et demi entre janvier et mai 2022. C'est sur des périodes extrêmement courtes que les agents du service titre changent de manière de travailler et absorbent de plus en plus de mondes. Passant de 1 700 en janvier à 4 300 en mai, 2 700 à 4 300 sur cinq mois. Cette augmentation dans le 18^{ème} est aussi plus importante que la moyenne parisienne qui elle-même est plus importante que la moyenne nationale, puisque l'on attend moins à Paris que sur le territoire national.

Quelques éléments pour finir sur le délai moyen puisque vous évoquiez aussi cette question. La création, le renouvellement d'une carte d'identité ou d'un passeport, c'est une démarche déterritorialisée aujourd'hui. Chaque usager peut se rendre dans n'importe quel service titre à Paris ou d'une autre commune. Le délai moyen de rendez-vous à Paris est actuellement de 56 jours. C'est un peu plus court que sur d'autres communes qui aujourd'hui donnent des rendez-vous au mois d'octobre. C'est-à-dire que nous, on est en capacité d'être un peu moins de ce délai. À partir de la date de rendez-vous, c'est trois à quatre semaines, ce qui est assez performant parce que c'est plus de huit semaines dans d'autres villes.

Dernier élément, le délai d'attente pour un rendez-vous variait évidemment beaucoup en fonction de la situation de l'usager. Deux dispositifs ont été mis en place. Le premier, c'est des rendez-vous sous 48 heures pour des situations prioritaires, on parle là de déplacement pour des motifs de décès familiaux par exemple, ou de déplacement professionnel urgent et aussi un service de facilitation numérique qui accompagne les personnes en fracture numérique et qui ont besoin de cet outil de la prise de rendez-vous sur la plate-forme pour le préciser et conclure. 825 prestations d'accompagnement à la prise de rendez-vous ont été délivrées par les services de facilitation numérique depuis janvier et 505 depuis le 1^{er} avril.

Donc, les délais restent trop longs, mais vous avez vu que l'ensemble des outils ont été mobilisés dans le 18^{ème} à la fois pour le recrutement d'agents par la formation du service de recueil supplémentaire et aussi d'adaptation des délais en fonction de la situation des demandeurs. Donc, nous espérons continuer à réduire ce rythme. Ceci dit, sans agent en permanence donné aussi par l'État et sans moyen par l'État, nous n'arrivons pas à réduire drastiquement ces délais.

Éric LEJOINDRE : D'autant qu'à ce délai, s'ajoute celui de la fabrication des titres qui relève évidemment exclusivement de l'État et qui ne simplifie pas les choses.

M. ARNAUD ne souhaite pas rajouter un mot ? Je m'associe aux remerciements faits par Mme PROUST et M. ARNAUD pour nos agents des CNI-Passeport qui font un travail exceptionnel, dans des conditions compliquées. Je profite de ce Conseil d'arrondissement pour, un, les remercier et, deux, pour appeler à quelques très minoritaires usagers que quand on s'adresse aux agents du service public, on parle poliment et qu'en général, ils sont plus les victimes des contraintes que la cause des mêmes contraintes. Mais très heureusement, l'immense majorité des usagers du service CNI-Passeport en ont bien conscience et leur en sont très reconnaissants.

VŒUX

V18202221 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la création d'une banque ressource d'assesseurs

Christian HONORÉ : Nous avons tous constaté, il y a de plus en plus de difficultés pour recruter des assesseurs lors des élections. Or, nous savons tous que tenir un bureau de vote, présidents et assesseurs, c'est un des éléments essentiels de la démocratie, surtout – je le rappelle – qu'il s'agit de personnes bénévoles. Devant cette difficulté, avec M. BOURNAZEL, nous avons essayé de trouver une solution et cette solution serait la création d'une banque ressource pour assesseurs.

Nous proposons donc cette banque ressource de citoyennes et de citoyens candidats à assurer le rôle d'assesseurs, que cette banque ressource soit constituée par appel à candidatures dans un délai à déterminer, bien entendu, bien en amont des élections. Cette banque ressource pourrait servir à plusieurs élections. Que les personnes volontaires à alimenter cette banque ressource soient sollicitées à chaque élection locale ou nationale. Bien entendu, la non-inscription dans cette banque ressource n'invalide pas les candidatures spontanées et nouvelles pour chaque élection.

Voilà l'idée que nous avons eue. J'ai remarqué sur certains sites de communes de plein exercice, il y a des appels à candidater pour être assesseur. On pourrait également s'en inspirer parce qu'on voit bien qu'aux dernières élections, enfin, c'est un constat général, il y a peu de monde encore candidat pour être assesseur.

Éric LEJOINDRE : Je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée, d'ailleurs, j'aurais dû le faire en début de Conseil d'arrondissement, pour saluer et remercier les présidentes et les présidents de bureaux de vote qui sont dans le 18^{ème}, tous des bénévoles comme le sont les assesseurs nommés par les partis ou volontaires, comme vous l'avez évoqué.

Et je veux saluer les élus qui ont présidé les bureaux de vote. Vous dire que nous avons le plus fort taux parisien d'élus présidant des bureaux de vote. Cela est une forme de fierté, ce qui veut dire que les élus du 18^{ème} sont, comparativement, un peu plus mobilisés que les autres pour veiller au bon déroulement du scrutin. Mais saluer aussi l'ensemble des présidentes et des présidents qui acceptent cette fonction. Souvent, des responsables associatifs ou des personnalités connues dans l'Arrondissement pour leur rigueur et leur capacité à présider. D'ailleurs, on aura l'occasion de les recevoir comme de tradition, à la Mairie, vendredi prochain, je crois, pour les remercier, les saluer et les inciter à être à nouveau présidents de bureaux de vote au prochain scrutin qui ne va peut-être pas arriver tout de suite, encore que, on n'en sait rien et qui va nous obliger à nous mobiliser.

Sarah PROUST : C'est vrai qu'après un tunnel de quatre dimanches sur huit semaines, la question des assesseurs s'est posée de manière de plus en plus importante. D'ailleurs, à chaque tour, chaque dimanche, on a compris que la question des assesseurs dans l'Arrondissement était un sujet important. Alors, quelques éléments pour vous répondre.

D'abord, que dit la loi ? Le code électoral et notamment son article 44, confie aux candidats le soin de désigner les assesseurs. Et soyons clairs, avant, il y a quelques années, les partis politiques se précipitaient pour envoyer des assesseurs sur les différents bureaux de vote, ce qui, d'année en année, est de moins en moins le cas. Cela pose, du coup, la question de la place des assesseurs.

Depuis toujours, la Mairie fait appel à des citoyens engagés pour être citoyens assesseurs puisque, comme vous le savez, il y a plusieurs au logis d'assesseurs pour les élections et ils

sont dans l'Arrondissement une douzaine à être assesseurs de manière régulière à chaque scrutin, si bien que cette année, particulièrement au deuxième tour des législatives, qui étaient un peu notre quatrième tour, les élus ont été de moins en moins nombreux parce que, non seulement les partis politiques envoient moins de gens, mais plus les tours passent et moins les uns et les autres gagnent des élections et moins ils envoient aussi d'assesseurs, ce qui est un peu le paradoxe.

Vous parlez de la question de la démocratie tout à l'heure, M. HONORE, vous avez raison, mais on devrait pouvoir tenir des bureaux de vote même quand on perd une élection. Ça vaut pour tout le monde. Mais on a beaucoup constaté, je ne parle pas que du 18^{ème}, mais de l'ensemble des bureaux de vote à Paris et ailleurs, donc nous avons dû, et même voir des assesseurs citoyens devenir présidents. Ça, c'est le premier sujet.

Ce que vous évoquez comme la banque d'assesseurs, au fond, le terme importe peu, mais c'est quelque chose qui est en fait mené par la Ville. Alors, on pourra tout à fait réfléchir à d'autres modalités d'appel à candidatures, mais cette année, la Ville a mobilisé les volontaires de Paris et l'ensemble des titulaires de la carte citoyenne. 9 000 personnes ont été sollicitées pour le 18^{ème} arrondissement. Sur ces 9 000, 70 ont manifesté un intérêt en disant : « A priori je veux bien être assesseur ». Donc, sur les 9 000, 70 ont rappelé la Mairie. Quand Juliette a pris contact avec eux pour leur expliquer que c'était un engagement, sur plusieurs dimanches, que ça commençait tôt et finissait tard, etc. et que par ailleurs, il y avait une formation à suivre, eh bien, sur ces 70, il y en a 33 qui ont effectivement été assesseurs, au moins sur un des quatre tours. Même pas sur les quatre tours, sur au moins, un des quatre tours. Cette année, certains assesseurs politiques habituels ont d'ailleurs décidé de ne plus être assesseurs politiques, mais d'être assesseurs citoyens. Evidemment, cela brouille un peu les cartes, mais surtout la comptabilisation que l'on peut faire sur qui et quoi avec cette différence de typologie.

Dernier élément et conclusion, pourquoi cette solution de banque ne peut pas complètement se substituer à la désignation des assesseurs par les candidats ? Puisqu'au fond, vous l'évoquiez, il y a quand même un rôle politique que les partis doivent continuer à tenir. On le sait aussi parce que dans nos partis politiques, on a vu combien nous étions en capacité et aussi de former. Les partis politiques permettaient aussi cette formation-là, on voit que c'est très difficile de mobiliser le citoyen. De 9 000 à arriver sur 33, on voit que c'est long et difficile.

On est, du coup, contraint de positionner des agents assesseurs qui tiennent le rôle que devraient tenir à la fois des citoyens et les responsables, en tout cas, les gens nommés par les partis politiques. Je pense qu'il est important qu'on le sache, on a aussi perdu quelques assesseurs citoyens, ne comprenant pas pourquoi certains étaient rémunérés et c'est bien normal que les agents soient rémunérés et il faut absolument évidemment tenir ça. Mais si on les positionne sur les bureaux de vote, c'est parce qu'en fait, les bureaux de vote sont vides. Ils sont vides aussi parce que certaines listes envoient leur liste d'assesseurs très tard. On envoie une liste d'assesseurs le vendredi ; les services du 18^{ème} arrondissement ont déjà positionné des assesseurs agents pour être sûr que le dimanche matin, les bureaux de vote ouvrent. Donc, on voit bien qu'il y a toute une mécanique qui se met en place.

Pour être très clair, on considère que le transfert de charges entre des partis vers les agents, vers les services municipaux, n'est pas tout à fait une bonne chose ni pour les services de la Ville ni pour les agents. Il va falloir qu'on travaille ensemble parce que c'est une charge de travail très conséquente à remobiliser dans les partis, à reformer, parce qu'une fois que le vendredi, les agents sont positionnés, ils ne sont pas tous formés à l'exercice, donc c'est aussi un travail demandé à la direction générale des services de former en un week-end, un bataillon de gens.

Donc, au fond, on est d'accord avec votre vœu dans le sens où on est d'accord pour travailler sur une mobilisation différente. On verra ensemble si on appelle ça banque, en tout cas, nous vous rejoignons complètement sur l'idée qu'on doit tenir sa place et tenir son rôle aussi quand on est assesseur politique pour assurer le fait que l'ensemble des bureaux de vote soit couvert pour le bien à la fois de l'exercice démocratique, mais aussi pour les services municipaux.

Éric LEJOINDRE : Je crois que Frédéric BADINA-SERPETTE va faire une explication de vote. Je voudrais ajouter un mot à ce qu'a très bien dit Mme PROUST. Le rôle central des assesseurs, c'est aussi de garantir la sincérité du scrutin. Et au fond, si le Maire nomme les présidents, s'il nomme les agents, et si les agents deviennent des assesseurs, alors, il y a plus que des personnes nommées par le Maire dans les bureaux de vote. Cela pourrait me convenir éventuellement, mais ce qui ne correspond pas totalement à la garantie de sincérité du scrutin qu'on attend. On a vu, y compris dans de grandes démocraties anciennes, d'abord, la résilience de notre système d'élection puisque personne ne conteste le résultat de nos élections, ce n'est pas le cas dans une grande démocratie de l'autre côté de l'Atlantique qui vote beaucoup en électronique.

Nous, on a un mode d'élection, un mode de vote qui est extrêmement ancien, qui est très lourd à monter, mais enfin, qui nous garantit que personne ne conteste réellement, sauf dans tel bureau, dans tel bureau, les résultats, mais nous, on est capable d'assurer aux Françaises et aux Français le fait que leur voix sera effectivement comptée et bien comptée et on n'est pas soumis aux aléas politiques au cas où un parti politique imaginerait venir contester le déroulement physique et concret de nos élections.

Donc, ça repose beaucoup sur les partis. C'est vrai qu'on constate, et le résultat notamment, de l'élection présidentielle le démontre, qu'une très grande les électeurs de notre pays se sont tournés vers des mouvements politiques qui n'étaient pas vraiment des partis au sens traditionnel du terme, donc qui ont conséquemment fourni un nombre extrêmement faible d'assesseurs dans beaucoup d'endroits et notamment dans le 18^{ème}. D'où la nécessité de continuer à travailler à la nomination d'assesseurs citoyens, mais il faut aussi garantir l'indépendance du bureau de vote.

L'indépendance du bureau de vote, c'est bien sûr celle de son président ou celle de sa présidente qui est garantie parce que c'est une personnalité reconnue par tous dans l'Arrondissement, c'est aussi lié à la diversité politique des assesseurs qui l'entourent et qui, au fond, le contrôlent.

Donc, le fait de rémunérer pour l'ensemble de ces fonctions m'apparaît comme dangereux. Non pas parce qu'on serait poussé, les uns les autres, à tricher, mais parce qu'on supprimerait la certitude qu'il est impossible de le faire. Donc, je crois qu'il revient vraiment aux partis politiques de se mobiliser pour que dans deux ans maintenant, on se retrouve moins avec cette difficulté. Au fond, si on veut être sûr du résultat de tel ou tel bureau, il faut être dedans du matin au soir pour s'assurer que personne ne triche.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci pour ce vœu qui est utile, parce que ça nous permet de remettre le sujet sur la table, même si on a commencé à le faire comme Mme PROUST l'expliquait. Néanmoins, le fait est grave. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a quand même nous, partis politiques, encore beaucoup de mal à mobiliser pour tenir les bureaux de vote et il ne faudrait pas qu'on considère que c'est plus facile d'aller chercher des assesseurs citoyens pour pallier le fait que nous n'arrivons nous-mêmes pas, à mobiliser les bonnes ressources pour tenir ces bureaux de vote et, le Maire l'a rappelé, tenir ces bureaux de vote en toute impartialité et veiller à ce que l'on puisse faire en sorte que les opérations de vote se déroulent le mieux possible.

Donc, gardons quand même à l'esprit le sérieux de la mission et rappelons-nous à quel point il faut absolument, pour le prochain scrutin, qu'on arrive à inverser la tendance. Non seulement pour éviter qu'il y ait des assesseurs rémunérés évidemment, mais aussi parce que pour les services, faire remonter les noms tardivement, et on en sait quelque chose avec Juliette, à quel point, sur les derniers jours, il est toujours extrêmement compliqué de couvrir ces bureaux de vote.

Il faut vraiment que tous ensemble, tous nos partis politiques, on arrive à faire le job. La crise de l'engagement, elle est là, mais je pense que si on veut résoudre une partie de la crise d'engagement et peut-être aussi en expliquant à nos militants que revenir à la démocratie, c'est peut-être aussi tenir les bureaux de vote et voir comment ça se passe de tenir ces bureaux et de venir organiser et faire en sorte que le vote se déroule correctement, le lien avec les habitantes et les habitants et faire en sorte aussi, au final, que le dépouillement se passe comme il faut.

Donc, les écologistes voteront votre vœu, même si on considère quand même aujourd'hui que cette mission, elle est d'abord et en premier lieu dévolue à nos partis politiques et qu'il faut peut-être qu'on arrive à se remettre un petit peu en question sur ça.

V18202222 – Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux prolongements et aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252

Antoine DUPONT : La Porte de la Chapelle est en train de vivre une transformation nécessaire et majeure. On a deux infrastructures importantes qui arrivent que sont l'Aréna et le campus Condorcet. Le seul campus Condorcet, ce sont 3 000 étudiants qui vont être accueillis et l'Aréna, c'est jusqu'à 9 000 personnes, trois fois par semaine. Dans ce cadre, il est nécessaire d'adapter également l'infrastructure bus.

Concernant la ligne 38. Aujourd'hui, on a un retournement qui se fait au niveau de la rue Dupré et on a une gare routière située au même endroit, qui engendre beaucoup de mésusages et de congestions. Nous demandons à ce que le terminus de bus soit déplacé plutôt au nord, au niveau de l'impasse Marteau, en dessous du boulevard périphérique pour évoluer aussi avec ce nouvel aménagement de la Porte de la Chapelle.

Concernant le bus 252, qui a son terminus Porte de la Chapelle, la fin de l'itinéraire du bus passe par le réseau autoroutier. Or, aujourd'hui, une réglementation vient changer la donne puisqu'il est demandé à ce que l'ensemble des usagers du bus qui emprunte l'autoroute utilisent une ceinture de sécurité. Cela amènerait une nécessité, soit de changer l'ensemble du parc de véhicules, soit de modifier l'itinéraire et c'est ce qui est en cours d'étude par Île-de-France Mobilités.

Donc, ce qu'on demande dans le cadre de ce vœu, c'est que la modification, par exemple de l'itinéraire en lien avec Plaine Commune, soit faite avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Voilà les deux demandes qui ont trait à ce point.

Éric LEJOINDRE : C'est un sujet très important pour nous et pour les habitants du 18^{ème}. On travaille déjà avec l'autorité organisatrice. Enfin, il nous a semblé qu'il était indispensable de rappeler et de faire en sorte que ce rappel politique soit fait maintenant pour nous assurer que les bonnes décisions sont prises maintenant dans des délais assez brefs. Il serait quand même triste que le grand projet de la Porte de la Chapelle soit amoindri par l'impossibilité de déplacer ces deux structures importantes et nous pensons par ailleurs que ce déplacement va améliorer les conditions de travail des agents de la RATP qui sont quand même aujourd'hui dans une situation compliquée là où ils sont installés et qui est – en tout cas, pour ce qui est des agents, je ne sais pas ce qu'il en est de la direction – on considère qu'il

serait, d'une certaine façon, plus dans un petit cocon, un peu à l'abri s'ils étaient vraiment déplacés.

V18202224 – Vœu présenté par le Groupe Écologiste et Citoyen relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues dans des espaces dédiés de l'Arrondissement

Manal KHALLOUK : Considérant que malgré les interdictions en vigueur, les barbecues sauvages illégaux ont lieu dans nombreux espaces verts publics dans l'Arrondissement, notamment en été ;

Considérant que ces barbecues sauvages peuvent donner lieu à des réunions dans l'espace public jusqu'à des lieux heure tardives, causant des nuisances sonores et olfactives pour les riverains vivant à proximité ;

Considérant l'insécurité que peuvent engendrer ces barbecues illégaux pour les usagers et riverains ou passants, risques de brûlures, d'incendie ;

Considérant que les résidents et les différents quartiers concernés ont manifesté à de nombreuses reprises leur mécontentement et sollicitant régulièrement les élus de l'Arrondissement dont moi, dans le cadre de l'animation locale ;

Considérant que dans le cadre d'expérimentation encadrée, les pratiques seraient autorisées dans des espaces dédiés et strictement réglementaires. Nous avons pu voir ça avec plusieurs associations qui se portent garantes, en tout cas, pour le projet Grajar, Oasis, Lapelcha, plusieurs associations dans le 18^{ème} ;

Considérant que ces lieux semblent propices à une première expérimentation, comme le parc Chapelle Charbon, le mail Belliard, le square Léon, square Jeanne Vial et square Carpeaux ;

Considérant que ces barbecues autorisés seraient soumis à une réglementation stricte :

- interdiction des feux au sol ainsi que des barbecues à gaz et des groupes électrogènes ;
- obligation de surélévation avec des grills à plus de 50 cm du sol et chauffés au charbon de bois. Les cendres devraient être déposées dans des bacs prévus à cet effet. D'ailleurs, une étude est en cours avec les services de propreté ;

Considérant que ces expérimentations de barbecues encadrées ont déjà été mises en place dans d'autres villes comme Nantes, Cergy-Pontoise, Varennes-sur-Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines et plein d'autres villes ;

Considérant que les barbecues sont identifiés comme des moments forts et de convivialité favorisant le lien social et l'animation dans l'Arrondissement ;

Considérant que ces barbecues autorisés permettent aux gens les plus précaires, ne pouvant pas partir en vacances ou en week-end durant l'été pour bénéficier d'un espace et d'un moment de convivialité ;

Considérant que ces expérimentations encadrées seraient l'occasion de sensibiliser les citoyens et citoyennes à une alimentation plus équilibrée et durable, notamment à la surconsommation de viande ;

Les élus du groupe écologiste et citoyen du 18^{ème} arrondissement demandent au Maire et aux autres élus de l'Arrondissement d'adapter le règlement concernant les barbecues dans l'espace public et les espaces verts, afin de mettre en place une expérimentation de barbecues encadrés avec des espaces dédiés et des créneaux horaires bien définis.

Parallèlement, une attention particulière sera donnée avec le soutien d'autres associations et de programmes comme Paris Santé Nutrition à la sensibilisation des familles, à l'utilisation des produits alternatifs à la viande, végétariens et de préférence bio et locaux.

Toujours dans le cadre de l'action sensibilisation qu'avec tous mes collègues, nous avons mis en place une semaine de sensibilisation aux feux d'artifice et aux mortiers. Donc, la première semaine de juillet, le 4, le 5 et le 6, nous accueillons les jeunes de l'Arrondissement en Mairie avec des professionnels, des artificiers, des pompiers, des policiers et tous les autres corps du métier à faire trois jours de sensibilisation avec ces jeunes-là, qui seront de tous les quartiers de l'Arrondissement et ils vont coconstruire et participer au feu d'artifice qui aura lieu le 16 juillet à Chapelle Charbon. Donc, vous êtes tous conviés et ce sont les jeunes du 18^{ème} qui vous convient à leur feu d'artifice.

Applaudissements

Gilles MENEDE : Effectivement, l'organisation des barbecues sur l'espace public ou dans l'espace vert est un vrai sujet qui peut intéresser beaucoup de jeunes et pour l'animation locale, c'est très important. Aujourd'hui, l'organisation de barbecues dans les parcs et jardins est interdite si on s'en tient au règlement des parcs et jardins. On interdit effectivement tous les barbecues et autres feux, mais il permet également les piqueniques à condition que la propreté des lieux soit respectée.

J'en profite pour rappeler aussi quelques éléments sur ce règlement des parcs et jardins. En cas de pique-nique de plus de 30 personnes, la demande est soumise à l'autorisation. Ce règlement des parcs et jardins permet aussi l'organisation de tout événement à caractère culturel, sportif, associatif. Donc, concernant l'animation locale, cher M. KHALLOUK, je veux saluer ici les actions de la Ville en particulier, par exemple avec ma collègue Mme TRAJAN, sur les concerts de kiosque en fête qui ont commencé depuis le mois de mai et qui se dérouleront jusqu'au mois d'octobre, je crois. Et puis également, les cours de Paris sport dimanche avec mon collègue M. YAFFA.

Donc, toute demande d'événements à organiser dans un parc et jardin et comme toute demande d'événements sur l'espace public est à adresser à l'adresse e-mail [événements@paris.fr](mailto:evénements@paris.fr). Ensuite, la demande est instruite par les différents services, notamment la DEV pour ce qui nous concerne que je remercie de leur engagement pour mener à bien tous les projets d'animation dans les espaces verts et il y en a beaucoup.

Je reviens sur le règlement des parcs et jardins parce qu'effectivement, il a été mis à jour fin 2018 et nous en avons déjà travaillé avec le cabinet Christophe NAJDOVSKI, avec tous les services concernés à une adaptation à ce règlement pour intégrer une nouvelle possibilité comme l'expérimentation de barbecues encadrés avec des espaces dédiés et des créneaux bien définis, mais surtout, on travaille ensemble déjà sur ce sujet, avec les associations porteuses de cet événement.

Comptez sur nous, en tout cas, comptez sur moi, pour porter auprès de Christophe NAJDOVSKI, la nécessité de la modification, de l'adaptation de ce règlement de parcs et jardins qui, malheureusement à ce jour, je n'ai pas connaissance qu'il soit d'actualité. D'où l'intérêt effectivement de votre vœu.

Pour conclure, nous sommes favorables à l'organisation de ces barbecues dans les conditions que vous avez citées, c'est-à-dire bien encadrés, soit dans les espaces verts, soit sur l'espace public. Nous y travaillons ensemble depuis quelque temps. Faisons en sorte que cette expérimentation puisse avoir lieu dans les meilleurs délais dans tous ces espaces dédiés, avec les associations comme ceux que vous avez cités comme Grajar et les associations de prévention jeunesse. Par conséquent, nous voterons ce vœu en faisant en sorte que ce soit réalisé dans les plus brefs délais et avec le meilleur encadrement possible.

Gérald BRIANT : C'est important de pouvoir essayer dans des contraintes qui sont celles d'aujourd'hui, c'est-à-dire des contraintes climatiques, de pouvoir faire que des activités populaires qui répondent à des besoins puissent être encadrées. C'est une bonne démarche. Evidemment, nous nous y associons.

Éric LEJOINDRE : Vote contre des élus LR ?

Brouhaha

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup à toutes et à tous. Très bonne fin de soirée.